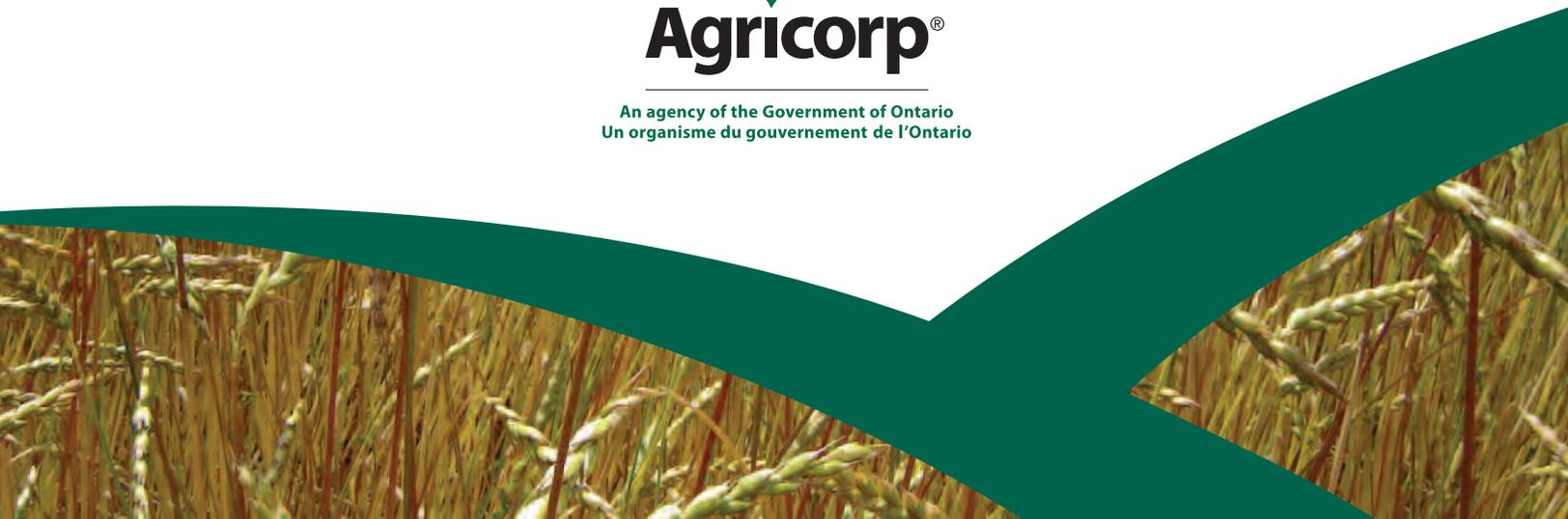


R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 7 - 2 0 0 8



An agency of the Government of Ontario
Un organisme du gouvernement de l'Ontario





● ● ● ● ●
TABLE DES
matières

| | |
|-----------|---|
| 3 | INTRODUCTION |
| 5 | MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE |
| 7 | GOUVERNANCE |
| 12 | MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL |
| 13 | RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE |
| 21 | RESSOURCES HUMAINES |
| 23 | REGARD VERS L'AVENIR |
| 27 | FAITS SAILLANTS FINANCIERS |
| 29 | RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS |
| 30 | RAPPORT DU VÉRIFICATEUR |
| 31 | ÉTATS FINANCIERS |
| 34 | NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS |



introduction

EN PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES ET L'INDUSTRIE AGRICOLE, AGRICORP OFFRE DES PROGRAMMES DE GESTION DU RISQUE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS CHANGEANTS DES PRODUCTEURS ET DES DIVERS SECTEURS AGRICOLES DE L'ONTARIO.

Agricorp s'efforce sans relâche d'améliorer son service à la clientèle et d'offrir avec précision et efficacité des programmes de gestion des risques de l'entreprise, de façon à gagner l'appui et la confiance des agriculteurs ontariens.

Au cours des dernières années, Agricorp a connu une augmentation considérable de ses activités et de la complexité des programmes. Durant l'exercice 2007-2008, l'organisme a versé presque 613 millions de dollars en indemnités par la remise de 134 000 chèques allant de 25 dollars à trois millions de dollars. Agricorp gère actuellement neuf programmes principaux et cinq programmes ponctuels de gestion des risques à l'entreprise. Bon nombre de ces programmes comprennent de multiples facettes complexes, car les gouvernements provincial et fédéral ont adopté une approche agroglobale axée sur les besoins. Cela exige une interrelation entre tous les programmes et une prestation plus rapide de ces programmes. Cela demande également aux clients d'Agricorp de comprendre le lien entre les programmes ainsi que les avantages qui y sont rattachés.

La vision et la mission de l'organisation, ainsi qu'un plan stratégique triennal accompagné d'un tableau de bord équilibré présentant clairement les objectifs commerciaux avec des mesures quantifiables, sont mis à jour tous les ans avant d'être présentés au ministre. Le rendement est présenté à fréquence mensuelle, trimestrielle et annuelle aux intervenants de l'organisme.

Vision

Être une organisation polyvalente, axée sur le client qui travaille avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

Mission

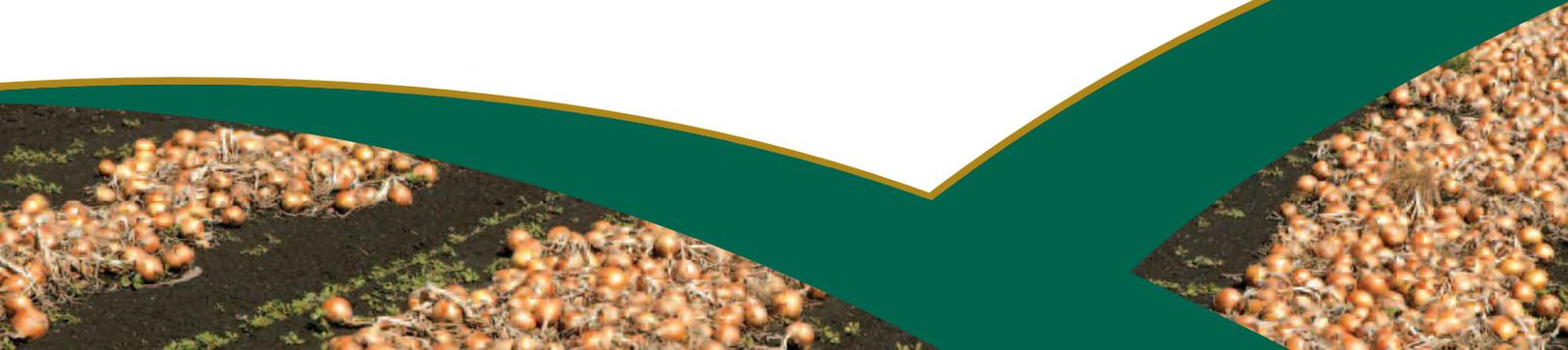
Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes. Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

La prestation est notre point fort. Notre préoccupation centrale consiste à offrir des programmes et de qualité qui sont efficaces.

Nos ressources humaines sont à la base de notre succès. La collaboration et l'amélioration constante canalisent nos nombreux atouts vers l'atteinte d'un objectif commun.

Les clients demeurent notre priorité. C'est avec professionnalisme et un souci de qualité et d'efficacité que nous aidons les producteurs à préserver leur sécurité financière, à conserver leur marché et à pénétrer de nouveaux marchés.

Nous investissons dans l'avenir de l'agriculture. Nous appuyons notre collectivité afin qu'elle devienne un meilleur endroit où il fait bon vivre, travailler et prospérer.



Programmes et services

Le mandat d'Agricorp vise à offrir des programmes de soutien et d'autres services agricoles pour les secteurs agricole, alimentaire et rural de l'Ontario. Les programmes de soutien aux exploitations agricoles comprennent les grands programmes fédéraux-provinciaux comme l'Assurance-production (anciennement Assurance-récolte) et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA, maintenant Agri-stabilité), ainsi que des initiatives propres à l'Ontario qui ciblent des besoins provinciaux précis comme le Programme de gestion des risques et le Paiement ontarien aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs.

Programmes principaux :

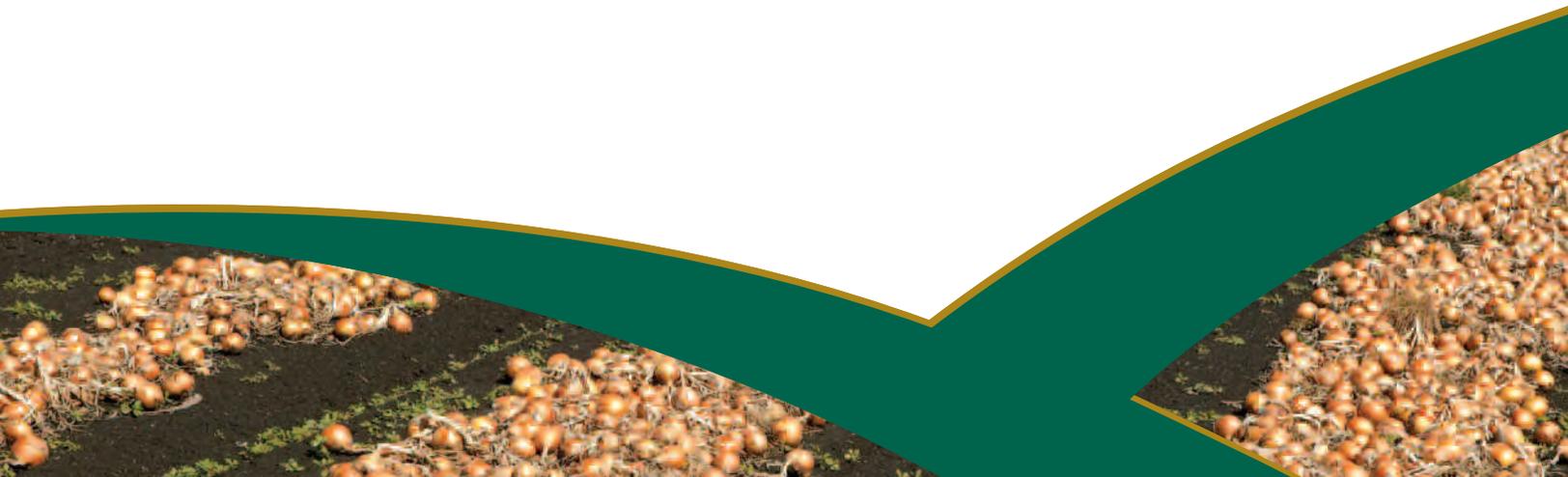
- Agri-stabilité (anciennement Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA))
- Assurance-production
- Programme ontarien de gestion des risques à l'intention des producteurs de céréales et d'oléagineux
- Programme de paiements anticipés
- Programme d'évaluation du crédit des exploitations laitières
- Programme d'inscription des entreprises agricoles
- Programme de protection financière des producteurs de céréales
- Programme d'autogestion du risque
- Programme d'éradication du virus de la sharka

Programmes ponctuels (2007-2008) :

- Paiement ontarien aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs
- Programme ontarien de soutien au titre des coûts
- Programme d'aide à la réorientation des producteurs de raisin à jus de l'Ontario
- Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario
- Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks
- Programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks

Services :

- Vérification de produits



MESSAGE DE *la présidente*

L'EXERCICE QUI A PRIS FIN LE 31 MARS 2008 FUT UN DES PLUS OCCUPÉS DEPUIS LES DERNIÈRES ANNÉES POUR AGRICORP.



Il a été le reflet du changement et des défis auxquels le secteur agricole a dû faire face au cours de l'exercice écoulé, notamment la volatilité des marchés, une augmentation des demandes d'indemnisation pour dommages causés par des intempéries et la fluctuation des prix.

Afin de réagir à la situation, Agricorp et le gouvernement, en collaboration avec des partenaires de l'industrie, ont rapidement appliqué les programmes actuels, mis sur pied et appuyé de nouveaux programmes ponctuels et versé près de 613 millions de dollars

en paiements aux producteurs, souvent à des échéances très rapprochées. Le nombre élevé de clients, de demandes d'indemnités et de transactions financières qui a été traité montre l'importance des programmes de gestion des risques de l'entreprise pour les agriculteurs de l'Ontario.

Malgré ce niveau élevé d'activité, Agricorp a fait des progrès dans la réalisation de plusieurs objectifs stratégiques présentés dans le plan stratégique, à la section du tableau de bord équilibré.

Les résultats de l'enquête sur la satisfaction de la clientèle 2008 indiquent que plus de 75 % des répondants évaluent le rendement d'Agricorp comme étant égal ou supérieur à celui d'autres entreprises agricoles et, comparativement aux autres entreprises agricoles, les producteurs croient qu'Agricorp effectue son travail avec plus d'intégrité et fait les choses de la bonne façon dès le départ.

Agricorp a également obtenu de meilleurs résultats dans toutes les catégories de l'enquête sur l'engagement des employés. Les résultats ont indiqué que les employés d'Agricorp sont très engagés, comprennent la relation entre leur travail et les objectifs de l'entreprise, connaissent les attentes liées à leurs tâches et estiment que leur travail contribue réellement au succès d'Agricorp.

Toutefois, Agricorp a dû faire face à certains défis dans l'accomplissement de tous ses objectifs durant l'exercice 2007-2008. Plusieurs des objectifs à court terme de l'organisation, axés sur la prestation de programmes ponctuels simultanément avec la prestation des programmes principaux, ont eu priorité sur les initiatives stratégiques à long terme, entraînant ainsi un rendement inférieur dans quelques domaines.

Bien qu'Agricorp ait rapidement et efficacement offert plusieurs nouveaux programmes ponctuels, comme le Programme ontarien de soutien au titre des

« ...NOUS PRENONS LES MESURES NÉCESSAIRES POUR NOUS ASSURER QU'AGRICORP FAIT TOUT EN SON POUVOIR AFIN D'OPTIMISER LE RENDEMENT DES SYSTÈMES ACTUELS ».



coûts et le Programme de gestion des risques, elle y est parvenue au détriment de la prestation des programmes principaux. Par exemple, le délai d'exécution pour traiter les demandes au programme PCSRA/Agri-stabilité a été compromis.

Ce sacrifice sur le plan du temps d'exécution a été une décision nécessaire pour Agricorp afin de satisfaire à de nouvelles priorités, mais il ne s'agit aucunement d'un modèle viable ou idéal.

Pour relever certains défis, l'organisation a continué d'aller de l'avant dans le cadre de son initiative ambitieuse de transformation des activités, qui propose un nouveau modèle de prestation des services. Ce modèle prévoit que les clients seront en mesure de choisir les produits de gestion des risques selon la manière qu'ils exploitent leur entreprise. Ces derniers pourraient comprendre plus d'inscriptions, de demandes et de formulaires de soumission de données en ligne ainsi qu'un service plus personnalisé au centre d'appels. De meilleures données provenant des clients ainsi que la consolidation de l'informations permettront également à Agricorp, en partenariat avec le ministère, d'offrir de nouveaux produits qui répondront mieux aux besoins des producteurs.

La transformation des activités exigera des investissements considérables en matière de technologie de l'information et de formation au cours des prochaines années. Une fois la mise en œuvre terminée, Agricorp disposera des ressources et des outils appropriés pour gérer rapidement et efficacement les programmes principaux, tout en accommodant les programmes ponctuels imprévus créés afin de répondre à des besoins agricoles spécifiques.

Agricorp travaille actuellement en collaboration avec le ministère pour garantir le financement de cette importante initiative.

Entre-temps, nous prenons les mesures nécessaires pour nous assurer qu'Agricorp fait tout en son pouvoir pour optimiser le rendement des systèmes actuels. Bien que nous ayons sans aucun doute connu notre part d'embûches l'an dernier, Agricorp croit établir une base solide pour l'avenir.

Je profite de l'occasion pour témoigner ma reconnaissance aux employés d'Agricorp. Durant l'exercice 2007-2008, de nombreux employés ont consacré de longues heures pour s'assurer de donner réponse aux questions, pour traiter les demandes et pour poster des chèques.

Des remerciements sont adressés également au ministre et au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario pour leur soutien continu alors qu'Agricorp continue de faire progresser tous ses plans actuels et futurs très ambitieux.

En conclusion, je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration pour leur travail et leurs efforts durant l'exercice 2007-2008 et je remercie également l'ancien président du Conseil, Liam McCreery, pour son dévouement et les loyaux services qu'il a rendus à Agricorp.

Barbara J. Miller
Présidente par intérim



AGRICORP

gouvernance

AGRICORP, CRÉÉ EN 1997 EN TANT QU'ENTREPRISE OPÉRATIONNELLE EN VERTU DE LA LOI DE 1996 SUR AGRICORP, EST RÉGI PAR LES LOIS, SES LIENS AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES DE L'ONTARIO (MAAARO), SON CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES GESTIONNAIRES.

À titre d'organisme gouvernemental, Agricorp s'est engagé à offrir un service de grande qualité et à agir selon des principes de gestion acceptés, notamment le comportement éthique, la reddition des comptes et l'utilisation judicieuse des fonds publics. Les décisions d'ordre opérationnel d'Agricorp qui touchent les producteurs individuels doivent être prises sans lien de dépendance avec le gouvernement et être perçues comme telles par le public. Agricorp est responsable des décisions d'ordre opérationnel concernant le traitement et la prestation de programmes gouvernementaux convenus, toutefois, le ministre demeure responsable de la qualité de la prestation des programmes et par conséquent est directement responsable d'assurer l'efficacité et l'efficience des opérations de l'organisme. En tant qu'organisme gouvernemental, Agricorp a également l'obligation de rendre des comptes à la population et fait l'objet d'une vérification par les vérificateurs provincial et fédéral. De nombreux programmes offerts par Agricorp sont financés par le gouvernement provincial ou fédéral, ou les deux.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente entre Agricorp et le MAAARO explique les arrangements en matière de finances, d'opérations, de vérification et de d'établissement de rapports de chaque organisation. Le protocole d'entente énumère également en détail les principes guidant les relations de l'organisation, les comptes que doivent rendre chaque partie et les rôles et les responsabilités des acteurs clés comme le ministre, le sous-ministre et le président du conseil d'administration d'Agricorp.

Une nouvelle entente actualisée a été élaborée et a été acceptée en principe par le conseil d'administration d'Agricorp et le personnel du MAAARO.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable du rendement général d'Agricorp. Le conseil et ses comités se rencontrent tous les trois mois, ou plus souvent en fonction des demandes professionnelles, ainsi que tous les ans lors d'un colloque stratégique.



Le conseil d'administration d'Agricorp a déployé une énergie considérable pour la création et la mise en place de structures et de processus appropriés afin de diriger Agricorp et d'assurer une supervision adéquate des activités. Une bonne gouvernance permet de définir avec précision les rôles et les responsabilités de chacun ainsi que les rapports entre les représentants du gouvernement, du conseil d'administration et de la direction. Le conseil a dirigé la création d'un guide de gouvernance pour favoriser une bonne gouvernance au sein d'Agricorp.

Le comité des finances et de la vérification

Le conseil d'administration d'Agricorp a institué un comité des finances et de la vérification afin de superviser la gestion financière d'Agricorp et de donner des conseils à cet égard, notamment :

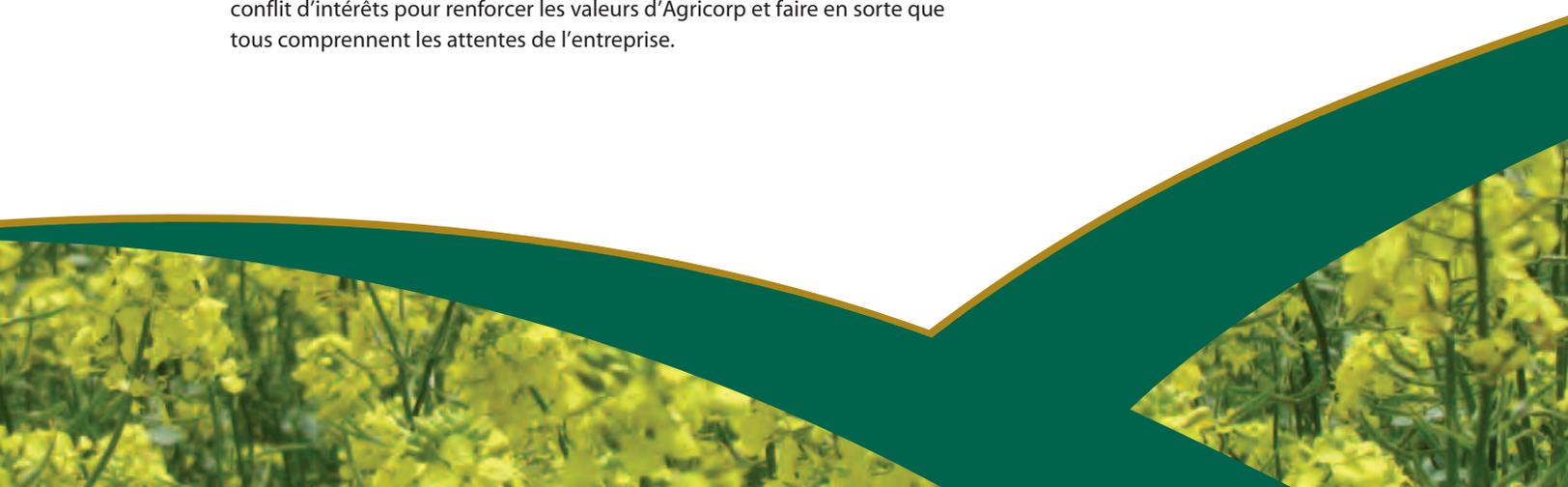
- en assumant un rôle de contrôleur, en supervisant la gouvernance d'Agricorp et en faisant rapport, si nécessaire, au conseil d'administration;
- en communiquant les besoins commerciaux, les attentes et les priorités d'Agricorp à la Division de la vérification interne de l'Ontario;
- en approuvant les évaluations des risques d'Agricorp et les stratégies de vérification;
- en contrôlant la pertinence et la mise en œuvre opportune d'actions à la suite des recommandations du vérificateur;
- en veillant au respect de la Politique de vérification interne (Internal Audit Directive);
- en rencontrant les vérificateurs externes et le personnel du vérificateur général, s'il y a lieu, pour examiner les états financiers en fin d'exercice.

Le comité supervise également le régime de pension et les activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique des énoncés de politique de placement.

Les membres du conseil d'administration suivants ont formé le comité des finances et de la vérification pour l'exercice 2007-2008 : Chris Button (président), Barbara Miller, George McCaw et David Epp.

Code de déontologie et d'éthique professionnelle

Agricorp possède un Code de déontologie et d'éthique professionnelle (le Code) pour établir les normes en matière de comportement éthique et de responsabilités attendues de son conseil d'administration et des employés dans l'exécution quotidienne de leurs fonctions. Chaque année, tous les représentants d'Agricorp, y compris les membres du conseil d'administration, les membres de la direction ainsi que les employés permanents, contractuels et à temps partiel doivent signer une déclaration relative au Code de déontologie et une entente de confidentialité et de conflit d'intérêts pour renforcer les valeurs d'Agricorp et faire en sorte que tous comprennent les attentes de l'entreprise.





Les employés aux prises avec un conflit d'intérêts potentiel doivent également le signaler au moment où survient le conflit. L'agent chargé de l'observation des normes d'Agricorp doit déterminer le meilleur moyen de résoudre un conflit. De plus, afin de contribuer à la surveillance des exigences du Code et permettre la prestation de programmes équitables, l'agent chargé de l'observation des normes passe en revue tout paiement non rémunéré, comme les indemnités du programme de soutien agricole, en compagnie des membres du conseil d'administration et des employés pour s'assurer que les conflits d'intérêts sont rapportés et résolus adéquatement.

À l'été 2008, Agricorp prévoit revoir en détail ses processus afin de faire concorder les dispositions des conflits d'intérêts avec celles de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, y compris les dispositions visant le personnel participant à des activités extérieures.

Il est possible d'obtenir un exemplaire du Code de déontologie d'Agricorp en visitant notre site Web à l'adresse suivante : <http://agricorp.com/fr-ca/about/ethics.asp>

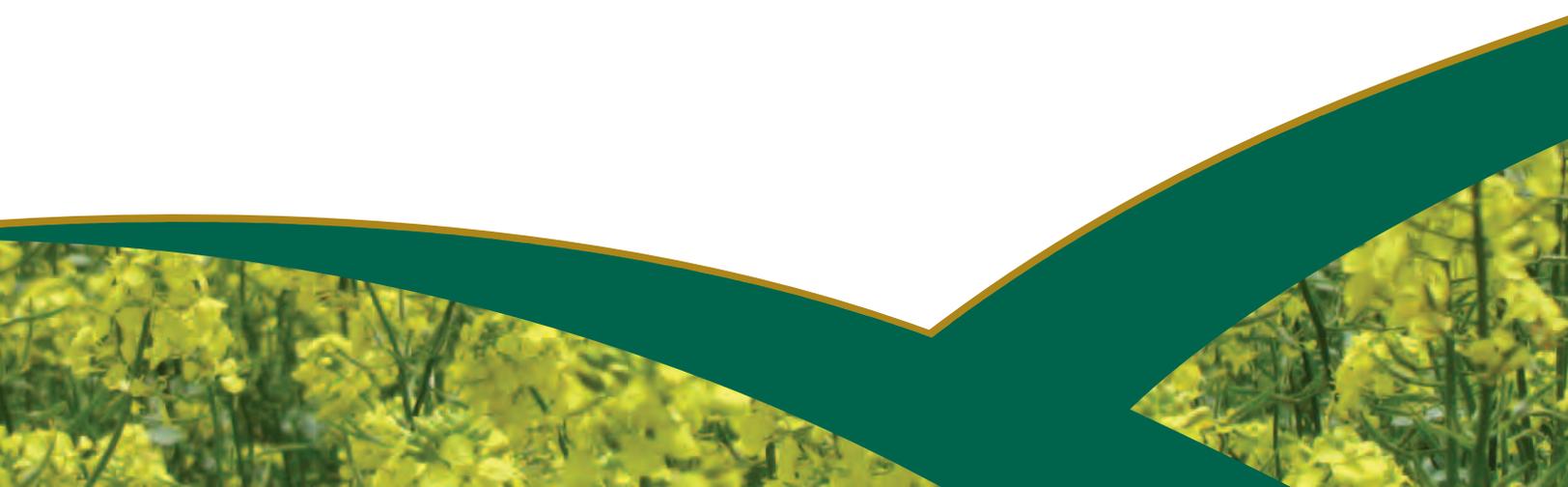
Conseil d'administration d'Agricorp 2007-2008

Le conseil d'administration est composé des professionnels ci-après. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a proposé leur candidature et le lieutenant-gouverneur a procédé à leur nomination.

Madame Barbara J. Miller – vice-présidente et présidente par intérim

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 7 février 2007 au 24 juillet 2008

Madame Miller demeure à Toronto et est actuellement présidente et chef des opérations de Woodwyde Inc., une société d'experts-conseils qui travaille avec des clients dont les plans d'affaires nécessitent la collaboration des secteurs privé et public. Par le passé, elle a occupé plusieurs postes : sous-ministre au ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario, présidente de division pour Les aliments Ault limitée/Parmalat et agente administrative en chef et directrice de l'amélioration de la compétitivité de l'industrie alimentaire au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Madame Miller participe activement à la vie communautaire en assumant la présidence de l'Innovation Institute of Ontario et en étant membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Guelph et vice-présidente de son comité de vérification. Elle est également membre du conseil consultatif de l'Institut des politiques agroalimentaires innovatrices. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sciences alimentaires de l'Université de Guelph et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's.



Monsieur Gérald Beaudry

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp : du 14 juin 2005 au 13 juin 2008

Monsieur Beaudry habite à Verner, une municipalité agricole du district de Nipissing, où il s'adonne à la production de semences sélectionnées depuis les vingt dernières années. Ancien professeur de mathématiques et de sciences à l'École secondaire Franco-Cité de Sturgeon Falls, il a été conseiller scolaire et échevin. Il est actuellement administrateur provincial de l'Union des cultivateurs franco-ontariens, administrateur provincial de l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario et président de la section locale de l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de Nipissing Ouest. Depuis très longtemps, Monsieur Beaudry soutient la recherche effectuée au site d'essai de Verner, sous la supervision de la station de recherche de New Liskeard.

Monsieur Chris Button

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp : du 5 juillet 2004 au 4 juillet 2010

Monsieur Button offre des services financiers à l'industrie agroalimentaire depuis 1985. En tant qu'associé de la société DenHarder, McNames, Button, Certified General Accountants, il donne des conseils en matière de finances et de fiscalité. Il a terminé un baccalauréat à l'Université Western Ontario en 1983, et par la suite, il a obtenu les titres de planificateur financier agréé, de CGA et de praticien enregistré en fiducie et patrimoine. Depuis 1999, Monsieur Button a occupé plusieurs postes de direction à l'Aylmer and Area Chamber of Commerce ainsi que dans le cadre du Projet de maintien et d'expansion des entreprises.

Monsieur David Epp

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp : du 7 février 2007 au 6 février 2010

Monsieur Epp demeure à Leamington et appartient à la troisième génération d'une famille d'agriculteurs en plus d'être copropriétaire de Lycoland Farms Ltd. Avec son frère, il cultive 650 acres de tomates, de pois, de maïs sucré, de concombres, de haricots verts et jaunes, de maïs de semence et de cultures commerciales destinées à la transformation.

Monsieur Epp est très actif au sein de l'organisation Ontario Processing Vegetable Growers. Il est représentant élu depuis 1989 du district 1, directeur provincial depuis 1995 et a été président de 2001 à 2003. Il est titulaire d'un baccalauréat en théologie de la Canadian Mennonite University.



Conseil d'administration 2007-2008 d'Agricorp, de gauche à droite : David Epp, Barbara Miller, John Van Turnhout, William (Bill) Allison et Chris Button.

Absents : Gerald Beaudry et George McCaw

Monsieur George McCaw

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp : du 2 mars 2005 au 1er mars 2008

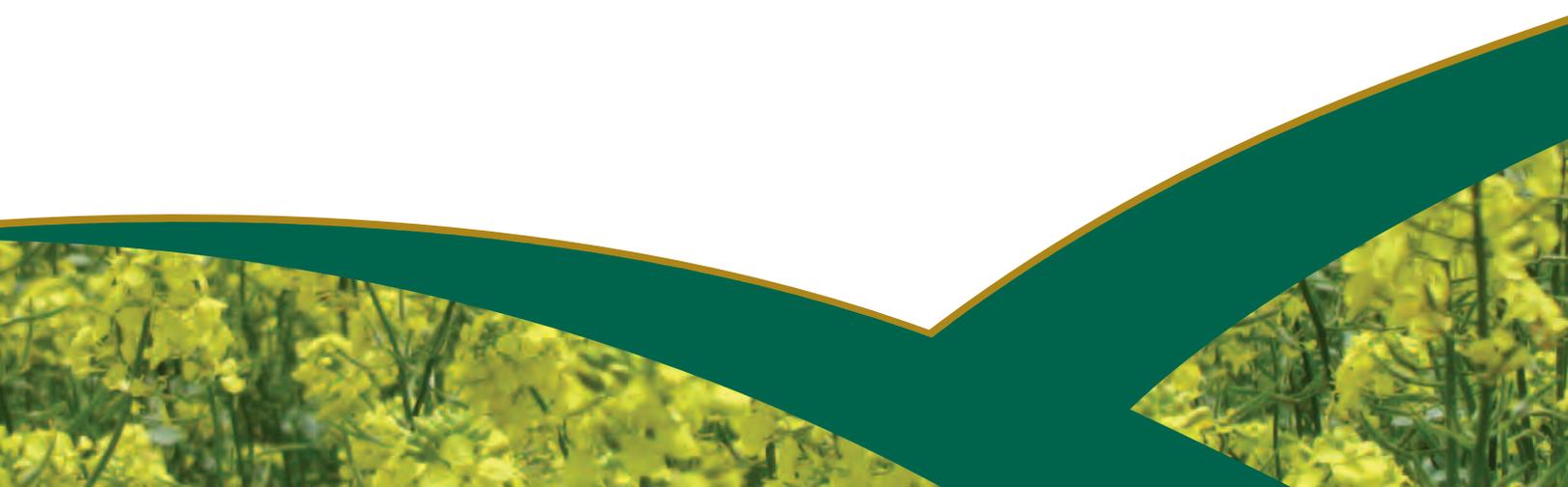
Monsieur McCaw a grandi dans une exploitation bovine et céréalière du comté de Middlesex. Il a fait ses études à l'Université de Guelph où il a obtenu une maîtrise ès sciences en économie rurale. Il a ensuite travaillé à Ottawa au sein du ministère fédéral des Finances. Monsieur McCaw a assumé les fonctions de conseiller en politique au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) en 1990, puis au Collège de Ridgeway de 1990 à 1996. En 1996, il a déménagé à Guelph, où il s'est principalement occupé de programmes de gestion des risques commerciaux, notamment de l'Assurance-production et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Monsieur McCaw a également occupé le poste de directeur de la Direction de la gestion financière du MAAARO.

Monsieur John Van Turnhout

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp : du 14 juin 2005 au 13 juin 2008

Monsieur Van Turnhout habite à Berwick, une petite municipalité agricole située au sud-est d'Ottawa. Il œuvre dans le secteur agricole depuis le milieu des années 1960 dans les domaines de la production laitière, des cultures commerciales et du travail agricole à forfait. Monsieur Van Turnhout participe activement à la vie communautaire, notamment en ayant assumé la fonction d'administrateur de l'Institut des sciences environnementales du fleuve Saint-Laurent et en étant l'un des membres fondateurs du programme de gestion des terres de Stormont-Dundas-Glengarry. Il a également agi à titre de directeur du Plan agroenvironnemental du comté de Stormont.

« AGRICORP S'EST ENGAGÉ À OFFRIR UN SERVICE DE GRANDE QUALITÉ ET À AGIR SELON DES PRINCIPES DE GESTION ACCEPTÉS, NOTAMMENT LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET LA REDDITION DES COMPTES ».



MESSAGE DU *directeur général*

L'EXERCICE 2007-2008 A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT IMPORTANT POUR AGRICORP.



L'organisation a entamé sa deuxième décennie d'existence avec une augmentation importante de ses activités dans presque tous ses secteurs d'exploitation. Au cours de l'exercice, tous les domaines d'interaction avec les clients ont connu une hausse, y compris le nombre de programmes, de paiements et de dollars versés, d'appels de clients reçus et de réponses fournies ainsi que les visites quotidiennes au site Web d'AgriCorp. De nouveaux programmes, en lien avec les programmes existants, ont été créés et de nouvelles politiques, changements et droits aux programmes principaux ont été appliqués.

Pour cette raison, Agricorp a dû croître et se transformer très rapidement pour s'adapter aux nouvelles priorités. Bien que l'organisation ait respecté dans l'ensemble ses obligations aux termes des ententes, elle y est parvenue en surmontant des défis considérables. Ces défis ont clairement souligné le besoin de mettre à niveau l'infrastructure technologique vieillissante, car au cours des années, les besoins ont évolué parallèlement à ceux des programmes individuels.

Le plan stratégique triennal d'AgriCorp et la transformation opérationnelle des processus commerciaux s'y rattachant présentent une vision qui a pour but de moderniser les processus et la technologie, et ce, afin de permettre à Agricorp de répondre aux attentes des producteurs et à ses propres attentes en matière de service à la clientèle.

Puisque les transformations nécessiteront beaucoup de temps, Agricorp se concentre actuellement sur l'amélioration continue et sur ce qu'elle peut réaliser à court terme, comme améliorer le service à la clientèle quotidien et la prestation des programmes. Par exemple, des clients nous ont rapporté que les renseignements au sujet du PCSRA / d'Agri-stabilité ne sont pas aussi clairs qu'ils devraient l'être. Au cours de la prochaine année, nous allons passer en revue toutes les

communications ayant trait au programme Agri-stabilité afin d'offrir plus rapidement de l'information concise et de qualité. L'organisation doit également améliorer les options de service offertes aux clients pour que ces derniers puissent avoir accès aux renseignements sur les programmes qui les concernent et soumettre les données sur leur exploitation agricole à Agricorp plus rapidement et efficacement. Offrir aux producteurs un aperçu exhaustif de leur exploitation agricole, des programmes et des informations financières détenues par Agricorp est un autre important objectif à court terme. Agricorp cherche également un moyen d'améliorer sa capacité de répondre aux demandes de programmes ponctuels sans répercussion pour les autres services.

En partenariat avec les membres du personnel du MAAARO, un nouveau conseil des opérations a été créé l'année dernière pour assurer un niveau de rigueur adéquat relativement aux principales responsabilités, par exemple en harmonisant les programmes déterminant avec les objectifs gouvernementaux et en déterminant puis en gérant efficacement les possibilités et les risques dès leur apparition, entre autres activités.

En conclusion, je désire remercier les excellents employés d'AgriCorp qui sont à la base des nombreux succès de la dernière année qui sont décrits dans ce rapport. Lorsque la demande en matière de prestation de programmes est aussi grande que cette année, le mérite revient aux employés talentueux et compétents d'AgriCorp qui trouvent des solutions pour accomplir les tâches. Les employés d'AgriCorp continuent à faire preuve d'un engagement soutenu afin d'offrir un excellent service à la clientèle et de travailler avec un niveau élevé d'intégrité. Ils déploient quotidiennement des efforts pour s'assurer que les programmes sont présentés aux producteurs ontariens de façon professionnelle.

Je remercie également le conseil d'administration pour son leadership exemplaire et son soutien. Je désire également souligner la contribution, le travail acharné et l'appui de nos partenaires et collègues du MAAARO.

Randy Jackiw



RÉTROSPECTIVE *de l'année*

LE TEMPS TRÈS SEC, LA VIGUEUR DU DOLLAR CANADIEN, LA HAUSSE DES COÛTS DE PRODUCTION, LA FLUCTUATION DES PRIX COURANTS, LE *STAPHYLOCOCCUS AUREUS* RÉSISTANT À LA MÉTHICILLINE CHEZ LES PORCS ET L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉGLEMENTATION PLUS RIGOUREUSE POUR LE CHEPTEL SE SONT TRADUITS PAR UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LE SECTEUR AGRICOLE ONTARIEN.

Alors que les programmes principaux de l'Assurance-production (AP) et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA/Agri-stabilité) offraient une protection importante, la création de programmes supplémentaires était nécessaire pour cibler les besoins particuliers des producteurs. Le ministère, en partenariat avec Agricorp, a annoncé quelques nouveaux programmes pour l'exercice 2007-2008. En même temps, Agricorp a amélioré la prestation des programmes de l'Assurance-production et du PCSRA/Agri-stabilité.

Bien qu'AgriCorp ait respecté ses obligations en matière de prestation et presque tous les délais et qu'elle a efficacement délivré des paiements, pour ce faire l'entreprise a dû rediriger les ressources au détriment des autres priorités.

Cette section présente les principales activités d'AgriCorp durant l'exercice 2007-2008, notamment :

- la distribution de plus de 100 millions de dollars en paiements en raison du nombre de demandes de règlement à l'Assurance-production qui a triplé comparativement aux dernières années;
- des améliorations en matière de service à la clientèle, notamment la mise en œuvre de quelques initiatives pour traiter l'augmentation de 20 % des appels de clients à laquelle nous avons fait face l'an dernier;
- le traitement rapide des dossiers du PCSRA/Agri-stabilité pour les participants en difficulté financière qui a engendré l'émission de paiements provisoires, dans un délai moyen de moins de 10 jours;



- l'allocation de plus de 44 millions de dollars à près de 12 000 producteurs de céréales et d'oléagineux à la fin décembre 2007 en vertu du Programme ontarien de gestion des risques pour le secteur des céréales et des oléagineux;
- le versement de 130 millions de dollars en février 2008 aux horticulteurs ainsi qu'aux éleveurs de bovins et de porcs en difficulté financière;
- le traitement de 74 % des demandes dans le cadre du PCSRA au 31 décembre 2007, un taux près de 10 % supérieur à la moyenne nationale de 65,7 %.

Tout au long de l'accomplissement de ces réussites, plusieurs objectifs et activités de base sont demeurés les mêmes; le désir d'offrir un service à la clientèle de qualité supérieure, la prestation rapide des nouveaux programmes pour répondre aux besoins changeants des producteurs et la création continue de programmes essentiels conçus pour aider les producteurs ontariens.

Service à la clientèle

Améliorations

Agricorp s'efforce de reconnaître, de respecter et de satisfaire les besoins de ses clients en matière de prestation. Une de ses principales priorités stratégiques consiste encore à répondre aux besoins des producteurs. Durant l'exercice 2007-2008, Agricorp a créé quelques initiatives pour atteindre ces objectifs en matière de service à la clientèle, notamment :

- l'amélioration de la surveillance et de la qualité des appels des clients, ce qui a entraîné une réduction des appels abandonnés par les clients, dont le taux s'établissait à 5 % en mars 2008, une baisse comparativement au taux de 15 % enregistrés en octobre 2007;
- le renforcement des relations avec les intervenants du secteur des céréales et d'oléagineux grâce au comité consultatif du PGR, ce qui a entraîné des améliorations en ce qui a trait à la conception et à la prestation du PGR;
- la création d'un comité consultatif sur les légumes destinés au marché frais et sur l'horticulture ainsi que la réalisation d'un sondage auprès des participants du premier programme pilote pour les cultivateurs de légumes destinés au marché frais ont eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau programme

pilote pour les cultivateurs de légumes destinés au marché frais. Cela a mené à des améliorations à la conception, à la prestation et à la cueillette de données du nouveau programme. Les commentaires recueillis ont permis d'apporter des améliorations spécifiques au programme pilote élargi pour les cultivateurs de légumes destinés au marché frais 2008;

- la tenue de séances d'information partout dans la province pour présenter le Programme de gestion des risques et le programme pilote pour les cultivateurs de légumes destinés au marché du frais a permis de mieux faire connaître les critères d'admissibilité ainsi les fonctions complexes et les avantages uniques à chaque programme.

Appels des clients

Agricorp a répondu à environ 41 000 demandes de clients, soit une hausse de 20 %, durant l'exercice 2007-2008 comparativement à l'exercice précédent (appels téléphoniques, courriels et messages vocaux). Pour répondre au nombre élevé d'appels, Agricorp a mis en œuvre un plan pour la période automnale de pointe, notamment :

- le prolongement des heures d'ouverture du centre d'appels (de 7 h à 19 h);
- l'ajout de personnel au centre d'appels;
- l'ajout d'options de service (télécopieur, courriel ou message vocal) comportant un retour d'appel d'Agricorp dans les 48 heures suivant les messages laissés par les producteurs.

En raison de l'accent mis sur l'amélioration du service à la clientèle durant l'exercice 2007-2008, Agricorp a connu une augmentation de la satisfaction des producteurs pour les services offerts par son centre d'appels et le personnel sur le terrain, en autres services, selon les résultats du sondage annuel sur la satisfaction des clients.

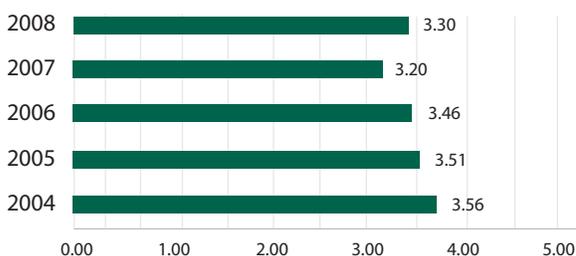


Sondage sur la satisfaction des clients

En mars 2008, une société-conseil indépendante a sondé 300 cultivateurs au nom d'Agricorp afin de mieux comprendre l'expérience des clients avec l'organisation et déterminer les points à améliorer.

Agricorp a atteint son objectif de maintenir ou d'améliorer ses résultats année après année lors du dernier sondage : les résultats du rendement général étaient à la hausse en 2008 comparativement à ceux de 2007. (Voir le tableau ci-dessous)

Tendances relatives au rendement global d'Agricorp



Par exemple, plus de 75 % des répondants ont évalué Agricorp comme équivalent ou supérieur aux autres entreprises agricoles. L'organisation s'est classée au premier rang dans les domaines « travailler avec le plus haut degré d'intégrité » et « réussir du premier coup ».

Quand il s'agit de comparer les rendements année après année, Agricorp a fait du progrès dans tous ses secteurs d'activités, y compris la prestation de programmes, la gestion efficace de l'entreprise et la communication efficace.

Même si la tendance pour 2008 s'oriente dans la bonne direction, Agricorp surveille de près ces résultats et travaille en vue d'améliorer son efficacité, les communications et les choix offerts par le service à la clientèle.

Prestation des paiements

Le nombre annuel de chèques délivrés par Agricorp a augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années. C'est durant l'exercice 2007-2008 qu'on a enregistré le nombre le plus élevé de chèques délivrés à ce jour :

| Exercice | Nombre de chèques | Montant |
|----------|-------------------|-------------------------|
| 2007-08 | 134 000 | 613 millions de dollars |
| 2006-07 | 98 000 | 545 millions de dollars |
| 2005-06 | 35 000 | 355 millions de dollars |

Agricorp s'est engagée à verser une aide financière aux producteurs aussi rapidement et efficacement que possible. À cette fin, l'organisation continue d'élaborer des processus plus solides et formels pour gérer le nombre de programmes plus importants et plus complexes que ceux qu'elle administre actuellement.

Programmes principaux

Programme ontarien de gestion des risques pour les producteurs de céréales et d'oléagineux

En août 2007, le gouvernement provincial a annoncé un nouveau programme de gestion des risques (PGR) pour offrir aux 25 000 producteurs de céréales et d'oléagineux ontariens le soutien nécessaire pour être concurrentiel et réussir dans l'économie globale. Le PGR est un programme pilote triennal de soutien des prix conçu pour compenser les pertes causées par la baisse des prix des denrées. Financé en partie par les producteurs au moyen de primes qui seront recueillies à compter de l'exercice 2008-2009, les paiements seront émis à la suite de la baisse des prix des céréales et d'oléagineux sous les prix de soutien spécifiques.

Lors de son introduction, le PGR comportait des délais de prestation très rigoureux, qu'Agricorp a respectés. À la fin décembre 2007, près de 12 000 producteurs de céréales et d'oléagineux avaient reçu des paiements avant récolte pour un total de 44 millions de dollars. L'émission de la plupart des paiements après récolte pour les participants au PGR 2007 était prévue pour juin 2008.

Le PGR a été conçu dans le cadre d'un programme complet de gestion des risques pour les producteurs ontariens. Ainsi, ceux qui désirent participer au PGR doivent également s'inscrire aux programmes Assurance-production et PCSRA/Agri-stabilité. Cette situation a compliqué davantage la prestation de programmes par Agricorp, car il s'agit du premier programme qui exige que les producteurs participent à plusieurs programmes de gestion des risques. Pour déterminer l'admissibilité au PGR, une contre-vérification des dossiers de clients par deux systèmes informatiques différents était également nécessaire pour vérifier la conformité des producteurs. En raison des différentes dates d'échéance des programmes, Agricorp prenait le risque d'émettre des paiements du PGR à des producteurs qui pouvaient par la suite devenir inadmissibles en raison de la non-conformité aux exigences du PCSRA/Agri-stabilité ou du programme d'Assurance-production, ce qui aurait entraîné des paiements en trop. De plus, les paiements du PGR étaient, et sont, considérés

comme une avance sur la portion de l'Ontario aux paiements du programme PCSRA/Agri-stabilité, entraînant la tâche complexe de coordonner les données dans plusieurs systèmes et programmes.

Agricorp a procédé à une importante campagne de recrutement d'employés pour gérer le surplus de travail engendré par le PGR. L'organisation a également investi dans le développement considérable des technologies de l'information afin d'obtenir les systèmes nécessaires pour offrir le programme efficacement et avec précision.

En 2008, les producteurs inscrits aux programmes Assurance-production et PCSRA/Agri-stabilité ont reçu l'information relative au renouvellement 2007 dans une trousse contenant tous les documents. Alors que l'organisation poursuit la mise en œuvre du PGR, Agricorp continuera de fusionner les processus d'exploitation des programmes afin que ces programmes soient offerts en temps opportun et avec précision, à la satisfaction de ses clients et intervenants.

Assurance-production (AP)

L'Assurance-production est un programme de gestion des risques commerciaux qui protège les producteurs de l'Ontario contre les baisses de rendement et les pertes de récoltes dues aux intempéries ou à d'autres risques assurés. Des paiements sont délivrés lorsque le total du rendement des récoltes est inférieur à la production garantie.

Plus de 15 000 producteurs sont inscrits au programme d'Assurance-production pour la campagne agricole 2007, ce qui représente plus de 4,4 millions d'acres et 1,8 milliard de dollars en responsabilité. L'assurance est offerte pour plus de 60 cultures commerciales en Ontario. Les paiements des demandes de règlement pour la campagne agricole 2007 ont excédé 100 millions de dollars, en grande partie en raison d'un été très sec, ce qui a entraîné trois fois plus de demandes de règlement depuis les dernières années.

| Campagne agricole | Nombre de demandes de règlement | Valeur des demandes de règlement (arrondi au million près) |
|-------------------|---------------------------------|---|
| 2007 | 12 102 | 112 millions de dollars |
| 2006 | 5 798 | 34 millions de dollars |
| 2005 | 9 223 | 66 millions de dollars |

Plan d'améliorations du programme d'Assurance-production

Dans un effort pour prévoir les besoins futurs des clients et aider l'industrie grâce à la conception et à la prestation de programmes de gestion des risques commerciaux pour les producteurs ontariens, Agricorp a apporté de nombreuses améliorations au programme d'Assurance-production. Les changements apportés aux régimes du blé d'hiver et la mise en application du régime de couverture selon la superficie visant les légumes destinés au marché du frais sont deux améliorations remarquables.

Blé d'hiver

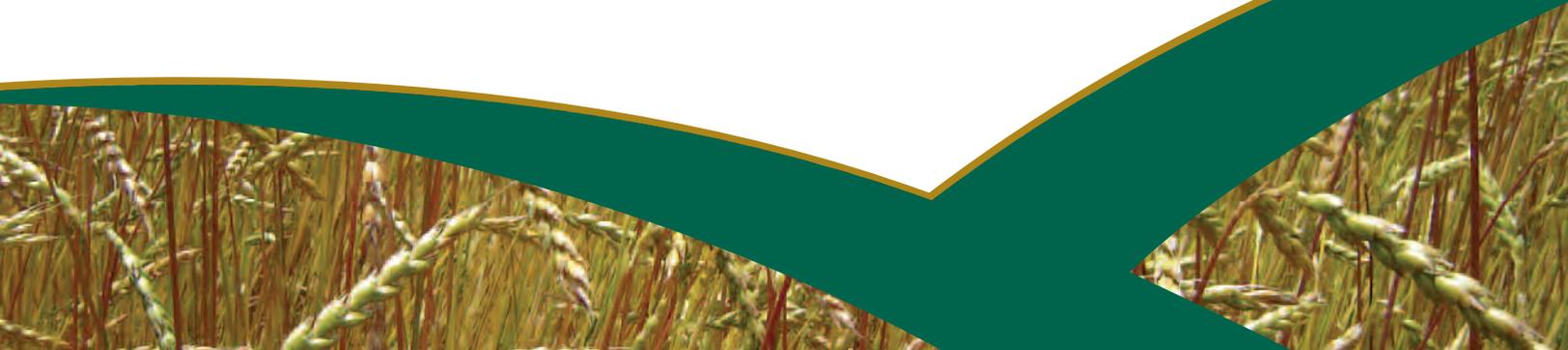
Depuis 2008, les producteurs de blé d'hiver peuvent choisir parmi trois nouveaux régimes destinés au blé tendre blanc, au blé tendre rouge ou au blé de force rouge, chacun accompagné des taux de prime et des indemnités respectifs. Agricorp a également mis en place deux nouveaux régimes pilotes pour le blé tendre d'hiver biologique et l'épeautre d'hiver biologique. Ces deux nouveaux régimes offrent une meilleure protection, car ils reflètent différentes pratiques de production ainsi que différents risques, rendements et prix pour chaque catégorie.

Régime d'assurance selon la superficie visant les légumes destinés au marché du frais

Introduit en 2007, le projet pilote de régime d'assurance selon la superficie visant les légumes destinés au marché du frais a été créé pour répondre aux besoins uniques de l'industrie des légumes destinés à ce marché. Le projet pilote représente un changement fondamental relativement à la façon dont Agricorp gère le programme d'Assurance-production en offrant une couverture spécifique à la culture pour les pertes importantes dans les champs. L'objectif d'Agricorp visait à inscrire 40 producteurs au projet pilote de 2007. Trente-quatre producteurs provenant des quatre coins de la province y ont participé, et 41 % de ces derniers étaient de nouveaux participants au programme d'AP.

Dans l'ensemble, les commentaires des producteurs et de l'industrie sur le projet pilote de régime d'assurance selon la superficie visant les légumes destinés au marché du frais de 2007 ont été positifs. Plus précisément, les participants ont attribué des notes élevées aux fonctions du régime notamment la couverture relative aux pertes locales et la qualité du service à la clientèle d'Agricorp.

Les commentaires détaillés du sondage 2007, qui a été mené auprès de tous les participants au régime d'assurance selon la superficie visant les



légumes destinés au marché du frais, a permis à Agricorp de découvrir des lacunes et des occasions d'améliorer la conception et la prestation du programme ainsi que la satisfaction de la clientèle pour le régime pilote élargi de 2008. Ces améliorations comprennent l'ajout de récoltes antérieurement non assurées aux termes du programme comme l'ail, les patates douces et les pois verts frais. Les seuils d'intervention pour le maïs sucré et les oignons espagnols ont également été revus et de nouvelles descriptions de récoltes pour les oignons jaunes, le céleri, les melons et les melons d'eau ont été ajoutées. En conséquence, le régime pilote de 2008 a été élargi pour y inclure plus de producteurs partout en Ontario. Soixante-seize participants sont actuellement inscrits au projet pilote de régime d'assurance selon la superficie visant les légumes destinés au marché du frais de 2008; 80 % d'entre eux ont également participé en 2007.

Les régimes de couverture selon la superficie visant les légumes destinés au marché du frais continueront de recueillir des renseignements relatifs aux récoltes propres à l'Ontario, y compris le prix courant, les normes de classement, les coûts de production, le potentiel des récoltes et les pratiques agronomiques. La participation et la collaboration continues de l'industrie contribueront à déterminer les occasions pour améliorer davantage la prestation de ce nouveau programme.

Cultivons l'avenir et le programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Le 29 juin 2007, les ministères fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont entendus sur *Cultivons l'avenir*, une initiative à partir de laquelle les gouvernements négocieront un nouveau cadre stratégique pour l'agriculture et travailleront en collaboration avec l'industrie afin d'élaborer de nouveaux programmes.

La vision de l'initiative *Cultivons l'avenir* est celle d'un secteur englobant l'agriculture, l'agroalimentaire et les produits agro-industriels qui est innovateur, rentable et qui saisit les occasions en répondant aux exigences du marché et contribue à la santé et au mieux-être des Canadiens.

Agri-stabilité et Agri-investissement sont les premiers programmes offerts dans le cadre de l'initiative *Cultivons l'avenir*. Ces nouvelles initiatives répondent aux demandes des agriculteurs pour des programmes simples, adaptés aux besoins, prévisibles et qui sont aptes à bénéficier d'un

concours bancaire. Ensemble, ils remplaceront la couverture offerte auparavant dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, un programme mixte fédéral, provincial et territorial de gestion des risques de l'entreprise qui protège les producteurs contre les pertes, légères ou importantes, de revenus de leur exploitation agricole pour une année donnée.

Agri-stabilité est offert par Agricorp et protège les producteurs contre la baisse des marges de plus de 15 %; Agri-investissement est offert par le gouvernement fédéral et remplace la protection contre la baisse des marges de 15 % ou moins. Agricorp offre l'année de programme 2006 du PCSRA conjointement avec Agri-stabilité 2007 qui comporte une protection contre différentes marges et des règles différentes pour calculer les paiements du programme. De plus, l'organisation a débuté la prestation d'Agri-stabilité 2008 pour les producteurs à la recherche de paiements provisoires ou dont la fin de l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile.

Prestation du PCSRA

Agricorp a établi quelques mesures du rendement internes pour la prestation du programme PCSRA, y compris le délai de réponse et la qualité. L'objectif d'Agricorp était de traiter 95 % des dossiers au 31 décembre. Durant l'exercice 2007-2008, Agricorp n'a pas atteint son objectif de traitement interne alors qu'elle a traité 74 % des dossiers au 31 décembre 2007. (La moyenne de traitement nationale est de 65,7 % pour le programme fédéral PCSRA en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Yukon et de 64,3 % pour les autres provinces).

Le PCSRA a été modifié régulièrement depuis sa création en 2003. Pour l'année de programme 2006, les gouvernements ont modifié la façon dont le PCSRA évaluait les stocks, ce qui a obligé Agricorp à modifier sa méthode de traitement des dossiers et à refaire les calculs pour les dossiers des années antérieures.

Durant l'exercice 2007-2008, Agricorp a continué de résoudre les problèmes en matière de données et de calculs tout en menant à bien la prestation de deux programmes ponctuels de grande envergure : le Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES) et le Paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES).



Le gouvernement a également introduit un droit de participation au PCSRA en 2006, ce qui a nécessité des changements importants au système et de ce fait entraîné une augmentation des communications avec les clients. Le droit de participation comporte deux dates limites : une date limite de paiement sans pénalité et une deuxième date limite de paiement avec pénalité de 20 %.

Malgré ces enjeux, Agricorp a pris des mesures pour accélérer le traitement des dossiers du PCSRA pour les participants en difficulté financière et leur a également permis de déposer une demande d'indemnité provisoire au titre du PCSRA. Les indemnités provisoires ont été versées, en moyenne, dans moins de 10 jours, soit environ 20 jours avant l'objectif de traitement national de 30 jours ouvrables.

À titre de fournisseur des programmes PCSRA/Agri-stabilité en Ontario, Agricorp reconnaît qu'elle peut améliorer la rapidité de la prestation de paiements aux producteurs. L'organisation travaille sans relâche afin de répondre rapidement aux demandes spéciales sans compromettre les programmes principaux comme PCSRA/Agri-stabilité.

Programmes ponctuels pour les producteurs aux prises avec des contraintes financières

Durant l'exercice 2007-2008, Agricorp a offert trois nouveaux programmes ponctuels : le Programme ontarien de soutien au titre des coûts (POSTC), le Programme d'aide à la réorientation des producteurs de raisin à jus de l'Ontario (PARPRJO) et le Paiement ontarien aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs (POHEBP). Le POSTC est un programme de soutien ontarien complémentaire à un programme d'indemnisation fédéral qui aide les producteurs à faire face aux hausses des coûts de production. Le Programme d'aide à la réorientation des producteurs de raisin à jus de l'Ontario a contribué à rembourser les producteurs ontariens qui ont retiré leurs vignes à la suite de la baisse de la demande de raisins. Le POHEBP, le plus important des trois programmes, est un programme ontarien qui vient en aide au secteur de l'horticulture et aux éleveurs de bovins et de porcs.

Paiement ontarien aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs

En décembre 2007, les Perspectives économiques et prévisions de revenus de l'Ontario ont annoncé 150 millions de dollars pour venir en aide aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs en

détresse financière. Au 31 mars 2008, environ 96 % des producteurs admissibles avaient reçu leurs indemnités du POHEBP. Agricorp a posté près de 13 000 chèques aux producteurs pour un total de plus de 130 millions de dollars en soutien aux revenus. Agricorp continue de recevoir et de revoir les nouvelles données du gouvernement fédéral et émettra des indemnités supplémentaires aux producteurs admissibles qui en feront la demande.

Les besoins des producteurs sont urgents et la conception du programme POHEBP a répondu à ces besoins car les producteurs n'avaient pas à déposer une demande pour ce paiement unique. Les producteurs avaient droit à ce paiement ponctuel s'ils avaient reçu un paiement en vertu du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production ou du Programme ontarien de soutien au titre des coûts et si au moins la moitié de leurs ventes totales déclarées à l'Agence du Revenu du Canada provenait de l'horticulture ou de l'élevage bovin ou porcin en 2005 ou 2006. Le paiement aux producteurs en vertu du POHEBP est calculé en fonction de la moyenne de leurs ventes nettes admissibles de leur exploitation, y compris les ventes d'autres produits de base.

De plus, pour aider les producteurs à prévoir le montant de leurs paiements dans le cadre du POHEBP, Agricorp a fourni quelques exemples de calculs dans son site Web.

Autres initiatives d'Agricorp

Systeme de gestion des données (SGD)

Durant l'exercice 2007-2008, Agricorp a continué de développer son système de gestion des données qui surveille l'information relative aux récoltes à l'aide d'un système de positionnement global. L'information saisie est essentielle pour assurer la pertinence des régimes d'Assurance-production et devient de plus en plus importante pour les producteurs et les groupements de producteurs spécialisés.

Le système de gestion des données a initialement été conçu pour recueillir l'information relative aux caractéristiques, aux variétés, à l'emplacement, au rendement, à la qualité et aux pratiques des cultures pour les pommes. Les fonctions du système ont été élargies depuis pour inclure les légumes frais destinés au marché du frais en plus des pommes et du raisin. L'information recueillie est essentielle au soutien de l'Assurance-production pour les cultures de grande valeur.



Recouvrement des paiements en trop

Au cours des cinq dernières années, Agricorp a versé 2,1 milliards de dollars, y compris 156 millions de dollars en avances ciblées, aux producteurs aux prises avec des conditions difficiles liées au marché, aux conditions climatiques ou à leur situation financière. (Consultez le tableau ci-dessous résumant les trois dernières années.)

Capacité de production de chèques

| Programmes principaux | 2005-06 | | 2006-07 | | 2007-08 | |
|--|---------------|--------------------------------|---------------|--------------------------------|----------------|--------------------------------|
| | # | \$ (en millions de dollars) | # | \$ (en millions de dollars) | # | \$ (en millions de dollars) |
| Assurance-production | 10 270 | 66,5 | 6 408 | 36,7 | 13 276 | 106,6 |
| PCSRA | 15 997 | 210,1 | 17 572 | 225,0 | 12 027 | 234,6 |
| PAGR | 2 750 | 45,8 | 1 575 | 25,5 | 1 506 | 10,6 |
| PSAG | 4 639 | 21,0 | 10 751 | 20,1 | 10 703 | 13,9 |
| POSPCO | | | 19 543 | 74,1 | | |
| POCHC | | | 8 861 | 34,0 | | |
| PGR | | | | | 11 892 | 44,5 |
| POSTC | | | | | 65 022 | 48,8 |
| ITES | | | 16 913 | 78,3 | 3 355 | 12,5 |
| POES | | | 16 331 | 51,2 | 3 026 | 7,7 |
| POHEBP | | | | | 12 869 | 130,0 |
| PARPRJO | | | | | 235 | 2,5 |
| Autres | 1 415 | 12,1 | 231 | 0,1 | 423 | 1,1 |
| Total | 35 071 | 355,5 | 98 185 | 545,0 | 134 334 | 612,8 |
| Augmentation par rapport à l'exercice précédent | | | 180 % | 53 % | 37 % | 12 % |
| Augmentation par rapport à 2005-2006 | | | | | 283 % | 72 % |

Remarque : Peut inclure des chèques qui ont été annulés pour de nombreuses raisons.

Paiements anticipés ciblés

Conformément aux politiques et aux programmes établis, Agricorp a payé à l'avance ou a avancé plus de 156 millions de dollars aux producteurs au cours des cinq dernières années, dans le cadre de tous ses programmes, y compris le PCSRA. Les avances ciblées sont envoyées aux producteurs avant que l'indemnité finale réelle du PCSRA soit calculée pour que ces derniers puissent répondre rapidement en cas de détresse financière touchant leur exploitation. Les avances ciblées sont ensuite recouvertes lors du traitement des demandes réelles des producteurs au PCSRA. Au 31 mars 2008, 78 millions de dollars en paiements anticipés ciblés devaient encore être déduits des paiements finaux des programmes.

Rajustements et paiements en trop

De plus, au 31 mars 2008, 24 millions de dollars ont été payés en trop aux producteurs à la suite de renseignements erronés dans les demandes soumises à Agricorp, sur les rajustements des audits des producteurs et d'erreurs faites lors du traitement des demandes. Plus de la moitié du total des paiements en trop, ou 8,6 millions de dollars, est associée au programme ponctuel ITES/POES. La grande partie du restant des paiements en trop, ou 5,8 millions de dollars résulte du programme PCSRA. Tous les paiements en trop seront récupérés à partir des paiements futurs, sans aucuns frais d'intérêt exigés auprès des producteurs, comme l'a indiqué le gouvernement provincial.

Recouvrement des paiements payés en trop

Afin de permettre à Agricorp de récupérer ces paiements payés en trop, de nombreuses améliorations au système des technologies de l'information sont en cours d'application. Un plan de secours actualisé est également en cours d'élaboration. Ce plan s'adressera spécifiquement aux producteurs qui ne participent plus aux programmes d'Agricorp. Une nouvelle politique de recouvrement traitant ces situations fait également l'objet de discussions avec le ministère.

Vérifications en cours

Agricorp respecte un horaire de vérifications rigoureux, comptant en moyenne de 10 à 15 vérifications et examens chaque année. Le conseil d'administration du comité de vérification et des finances gère ce processus annuel de vérification, qui est mené par ordre prioritaire établi par les évaluations de gestion du risque et les recommandations de la haute direction et de la Division de la vérification interne de l'Ontario du bureau du Conseil du Trésor.

Agricorp consacre des ressources considérables pour fournir des renseignements et mettre en œuvre les recommandations à la suite des vérifications. On retrouve parmi les vérifications visant l'exercice 2007-2008 notamment les suivantes :

- Vérification interne du PCSRA
- Vérification du programme PCSRA
- Vérifications internes de l'Assurance-production et des technologies de l'information
- Vérification du PEVS
- Vérification des investissements
- Vérification financière
- Vérification de l'optimisation des ressources
- Vérification du régime de retraite

Vérification de l'optimisation des ressources

En août 2007, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a exigé une vérification de l'optimisation des ressources auprès d'Agricorp. Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a débuté le processus de vérification en octobre 2007 et il doit présenter un rapport au bureau du ministre à l'été 2008. Les objectifs de la vérification consistaient à évaluer si Agricorp a mis en place des procédures adéquates pour offrir des programmes de soutien agricole essentiels qui répondent avec efficacité, efficacité et transparence aux besoins des agriculteurs ontariens et à conseiller le ministre sur la prestation du programme PCSRA pour s'assurer que le programme répond de façon rentable aux besoins des agriculteurs ontariens.



« AGRICORP RESPECTE UN HORAIRE DE VÉRIFICATIONS RIGOREUX, COMPTANT EN MOYENNE DE 10 À 15 VÉRIFICATIONS ET EXAMENS CHAQUE ANNÉE ».

RESSOURCES *humaines*

UNE DES PLUS GRANDES FORCES D'AGRICORP EST SES EMPLOYÉS. LES EMPLOYÉS DE L'ORGANISATION SONT BIEN FORMÉS ET INFORMÉS ET POSSÈDENT UNE EXPÉRIENCE DIRECTE DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE.

Au 31 mars 2008, Agricorp comptait 301 employés permanents à temps plein et 148 employés saisonniers ou contractuels pour répondre aux périodes de pointe et aux tendances saisonnières des programmes principaux et ponctuels. Les coûts d'administration des programmes propres à la province ou propres au gouvernement fédéral sont financés entièrement, soit à 100 %, par les gouvernements respectifs. Les coûts d'administration (environ 40 millions de dollars annuellement) sont partagés selon une proportion 60/40 % pour les programmes conjoints fédéraux/provinciaux et assumés entièrement pour les programmes provinciaux.

L'exercice 2007-2008 a été marqué par une série d'accomplissements d'Agricorp en matière de ressources humaines, notamment :

- recruter rapidement et efficacement des employés hautement qualifiés pour respecter les délais de prestation des nouveaux programmes ponctuels, une augmentation de 100 % sur le plan de la dotation en personnel par rapport à l'année précédente;
- offrir un environnement de travail plus propice à une meilleure prestation de ses programmes par la mise en œuvre d'une nouvelle structure organisationnelle et une clarification des rôles pour la haute direction et les directeurs à l'échelle de l'organisation, plus précisément dans le secteur des technologies de l'information;
- accorder davantage d'attention à la formation et au perfectionnement des employés.



Reconnaissance d'employés remarquables

Durant l'exercice 2007-2008, 30 membres du personnel et deux équipes d'Agricorp ont été mis en candidature aux prix officiels « High Five ». Cinq employés ont reçu un prix officiel lors de la réunion annuelle des employés d'Agricorp pour avoir mis en pratique une des cinq valeurs fondamentales :

Coopération

Diane Spratt, *directrice, Prestation des programmes*

Professionnalisme

Shannon Behmann, *chef d'équipe, service à la clientèle, Prestation des programmes*

Excellence

Barb Parker, *analyste financière principale, Prestation des programmes*

Efficacité

Angela Levesque, *spécialiste service de la paie et avantages sociaux, Ressources humaines*

Proactivité

Valerie Smith, *directrice, Direction des services internes*

Agricorp croit que des membres du personnel engagés, enthousiastes et très performants sont un élément essentiel à sa réussite. Pour appuyer ses objectifs, Agricorp a mis en place les processus suivants :

- **Gestion du rendement** – Une planification dynamique du rendement et un processus d'évaluation pour aider les employés à établir des objectifs de rendement. Pour cette raison, le personnel a une bonne compréhension du plan d'affaires d'Agricorp et la façon dont leur travail contribue au succès de l'organisation.
- **Gestion du talent en fonction des compétences** – Attirer, recruter et retenir des candidats compétents et hautement qualifiés est un objectif important chez Agricorp. À cette fin l'organisation a élaboré durant l'exercice 2007-2008 des profils de compétences pour le personnel des domaines de la recherche et du développement et des ressources humaines ainsi que de l'équipe de la haute direction. Dans le cadre de sa conception organisationnelle, elle a également mis en œuvre la méthodologie de la gestion du talent en fonction des compétences pour toutes les recherches en dotation de personnel et a établi le profil des compétences pour tous les nouveaux postes de gestion.
- **Apprentissage continu et perfectionnement des employés** – Agricorp soutient les occasions d'apprentissage et de perfectionnement pour les membres du personnel. Le programme de perfectionnement continu des employés de l'organisation comprend une formation en gestion et en technologie ainsi que le parrainage destiné à obtenir une formation pertinente.
- **Reconnaissance des employés** – Le programme de reconnaissance des employés d'Agricorp, High Five, permet aux employés de reconnaître les contributions individuelles et collectives de leurs pairs et de satisfaire aux valeurs fondamentales de l'organisation : la proactivité, le professionnalisme, la coopération et l'excellence.
- **Discussions ouvertes** – Afin de favoriser la communication entre l'équipe de la haute direction d'Agricorp et ses employés, l'organisation a tenu des séances de dialogue au cours de l'année. Plus de 85 % des employés, qui ont répondu à l'enquête de suivi, ont attribué la mention « bonne » ou « excellente » aux séances de dialogue 2007-2008 pour ce qui a trait à la direction d'Agricorp et aux priorités de l'année.
- **Appuyer la collectivité** – En août 2007, le personnel d'Agricorp a choisi Centraide comme organisme de bienfaisance de choix dans les collectivités où elle est active. En raison de ses efforts en matière de collecte de fonds, Agricorp s'est mérité le prix « Première campagne auprès des employés » 2007 pour l'enthousiasme démontré envers la campagne de financement de Centraide.



« AGRICORP CROIT QUE DES MEMBRES DU PERSONNEL ENGAGÉS, ENTHOUSIASTES ET TRÈS PERFORMANTS SONT UN ÉLÉMENT ESSENTIEL À SA RÉUSSITE ».



REGARD VERS *l'avenir*

ALORS QUE LE GOUVERNEMENT ET L'INDUSTRIE RÉAGISSENT AUX CHANGEMENTS DES POLITIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES, ET DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET TECHNOLOGIQUES, AGRICORP CONTINUE ÉGALEMENT D'ÉVOLUER POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES DEMANDES ET DES ENJEUX. L'ORGANISATION A DÉTERMINÉ QU'IL FALLAIT PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRES AUX TENDANCES FUTURES SUIVANTES :

Besoins des clients

Les clients sont de plus en plus avertis lorsqu'ils utilisent la technologie dans leurs pratiques commerciales et ils s'attendent à des modes de prestation souples, à des portails Web et à un accès 24 heures par jour. Agricorp est en retard par rapport aux gouvernements provincial et fédéral dans le développement des solutions en matière de gouvernement électronique. Alors que les services d'Internet dans les régions rurales de l'Ontario s'améliorent, plus de clients d'Agricorp se réorientent vers le libre-service en ligne, ce qui montre l'importance de la confidentialité et de la sécurité en ligne. Toutes ces questions présenteront des défis en matière de satisfaction aux attentes des clients tant pour l'information en ligne que les transactions électroniques.

Prix des produits de base

Les prix des produits de base sont influencés par plusieurs facteurs, y compris la hausse de la demande des céréales dans les pays en voie de développement, la baisse des stocks mondiaux, les changements dans la production des biocarburants, les variations climatiques et la spéculation sur l'ensemble du marché.

La hausse des prix des produits de base augmente le risque géré par Agricorp dans le cadre du Fonds d'assurance-production. Alors que les producteurs ontariens diversifient leurs récoltes pour demeurer concurrentiels dans le marché d'aujourd'hui, Agricorp doit également adapter les programmes offerts aux producteurs pour gérer les risques de ces nouveaux produits.



Par conséquent, Agricorp doit être prêt à mettre rapidement en œuvre des améliorations souples aux programmes qui répondent aux nouvelles priorités du gouvernement.

Qualité des aliments

Les Canadiennes et les Canadiens sont de plus en plus conscients des maladies qui peuvent nuire aux produits agricoles et au cheptel, comme le démontre la fréquence des rapports médiatiques sur les cas étrangers de la fièvre aphteuse et la couverture médiatique nationale et internationale sur la grippe aviaire. Le gouvernement reconnaît le désir de la population de tenir compte des enjeux liés à l'environnement et à la qualité des aliments et de leur lien envers la santé publique.

Technologie

La prestation des programmes de gestion des risques commerciaux est apparue graduellement à l'ordre du jour d'AgriCorp au cours des années. Alors que de nouveaux programmes ont fait leur apparition, des systèmes des technologies de l'information ont été développés pour répondre aux besoins particuliers des programmes. Les conséquences des nombreuses solutions indépendantes, offrant une intégration des données et des fonctionnalités restreintes ainsi qu'une souplesse limitée, ont eu un impact négatif sur l'expérience des clients.

Quoique la structure des technologies de l'information d'AgriCorp soit fondamentalement saine, les besoins essentiels doivent être comblés pour améliorer le travail quotidien et renforcer nos capacités pour l'avenir.

Régimes d'AgriCorp

Pour répondre aux priorités ci-dessus, Agricorp procède actuellement à des changements spectaculaires sur la façon qu'elle offre les programmes aux clients. Dans le cadre de l'initiative de transformation des activités pluriannuelle, des possibilités sont considérées pour améliorer tous les aspects de ses activités. Entre-temps, dans le cadre de son plan stratégique triennal, Agricorp continue de concentrer ses ressources et efforts sur les objectifs suivants :

- reconnaître, respecter et satisfaire aux besoins de ses clients en matière de prestation;
- être tenue de rendre des comptes à la population, tout en assurant la prestation fiable et transparente des régimes;
- améliorer la qualité et l'efficacité de la prestation de ses programmes;

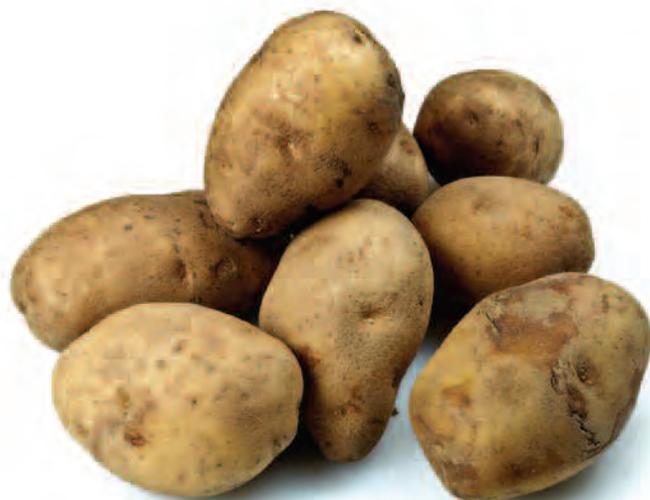
- développer en partenariat des produits et services innovateurs qui aident les clients à gérer les risques;
- favoriser le développement de l'engagement, du respect et de la compétence chez les employés.

Des buts spécifiques et mesurables ont été développés pour chacun des objectifs ci-dessus et ceux-ci sont regroupés dans les catégories suivantes :

Service à la clientèle

Répondre aux besoins des clients demeure une des priorités d'AgriCorp. Le plan à long terme de l'organisation consiste :

- à offrir plus rapidement, clairement et de façon cohérente les renseignements relatifs aux programmes;
- à délivrer les paiements des programmes de façon plus rapide et plus précise;
- à améliorer les options de service afin que les clients puissent accéder aux renseignements de leur programme et rapporter les données de leur exploitation agricole à Agricorp;
- à offrir aux producteurs un aperçu exhaustif de leur exploitation agricole, des programmes et des renseignements financiers que détient Agricorp.



Reddition publique des comptes

À titre d'organisme gouvernemental financé par des fonds publics, Agricorp doit rendre des comptes, être fiable et faire preuve de transparence en matière de prestation des programmes. L'organisation est déjà soumise à un calendrier de vérifications rigoureux et fait preuve de diligence raisonnable dans la présentation de ses activités financières. À l'avenir, elle mettra en œuvre plusieurs stratégies pour satisfaire aux exigences d'imputabilité publique, notamment :

- un régime intégré pour récupérer les paiements en trop des programmes;
- de nouveaux moyens de contrôle pour améliorer la précision des résultats des programmes et des rapports présentés aux gouvernements provincial et fédéral;
- une stratégie de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise;
- des fonctions financières intégrées pour tous les programmes afin de produire des états financiers consolidés à l'intention des clients.

Prestation

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la prestation est une priorité de premier plan pour les années à venir. Afin de répondre aux besoins immédiats, Agricorp a entrepris des initiatives à court terme comme l'amélioration des processus non technologiques et l'allocation de ressources plus efficaces pendant la préparation de la prestation future de programmes ponctuels. À long terme, l'initiative de transformation des activités d'Agricorp jouera un rôle important dans l'amélioration de la prestation des programmes.

Ses plans futurs comprennent également :

- l'amélioration des temps de traitement des programmes pour satisfaire ou surpasser les normes de prestation annuelles;
- l'élaboration d'un cadre de travail exhaustif pour répondre aux demandes liées aux programmes ponctuels;
- la mise en œuvre d'un plan intégré pour réaliser une transition vers la gamme de programmes de gestion des risques commerciaux instaurés dans le cadre de *Cultivons l'avenir*;

- la création de modalités de prestation électronique intégrées et viables pour traiter les demandes des clients, se prononcer sur les dossiers et délivrer des paiements en temps opportun;
- le remplacement des systèmes technologiques désuets de prestation de programmes.

Engagement en matière de produits et de marchés

Agricorp travaille en collaboration avec le gouvernement et l'industrie pour élaborer et offrir des programmes et des services innovateurs qui répondent aux besoins uniques et à la diversité de l'industrie agricole de l'Ontario. Durant l'exercice 2007-2008, l'organisation a ajouté au programme d'Assurance-production des régimes et des options spécifiques à chaque récolte et a offert de nouveaux programmes personnalisés pour chaque secteur. Afin de poursuivre son engagement envers les producteurs ontariens, l'entreprise prévoit :

- développer des régimes triennaux qui amélioreront l'efficacité et la pertinence de l'Assurance-production pour des secteurs particuliers;
- concevoir et apporter des améliorations à l'Assurance-production pour les horticulteurs dans le cadre des régimes de couverture selon la superficie visant les légumes destinés au marché du frais;
- continuer à offrir le programme pilote de gestion des risques pour le secteur des céréales et d'oléagineux;
- travailler en collaboration avec les partenaires du gouvernement pour définir le rôle de l'Assurance-production dans le secteur du cheptel de manière conforme aux priorités du gouvernement;
- mettre en œuvre tout nouveau changement apporté aux politiques du programme Agri-stabilité 2008, plus particulièrement la révision du calcul du changement structurel qui reflétera avec plus de précision le rendement des exploitations individuelles.



Ressources humaines

Les employés d'Agricorp sont le noyau de l'organisation et sont au cœur de sa réussite. Ses succès futurs dépendent de sa capacité à attirer, à retenir, à motiver et à exploiter les meilleurs talents possibles. Agricorp doit continuer à développer une main-d'œuvre polyvalente qui peut répondre rapidement aux besoins en constante évolution de l'industrie. L'organisation prévoit y parvenir en créant et en maintenant un environnement qui fait en sorte que les bonnes personnes sont au bon endroit et effectuent le travail approprié au bon moment. Afin de gérer efficacement ses ressources humaines, Agricorp prévoit également :

- terminer la mise en œuvre d'un système de gestion du talent en fonction des compétences qui offre aux employés d'obtenir les aptitudes et les outils nécessaires pour réussir et progresser dans leur carrière;
- élaborer une stratégie de gestion des ressources humaines intégrée et effectuer une restructuration organisationnelle qui favorisera la transformation des activités à l'échelle de l'organisation;
- améliorer la formation et l'information offertes aux employés sur le terrain pour permettre une intervention rapide et précise aux demandes des clients.

Résumé

Agricorp continuera de façonner la prestation des programmes et services pour répondre aux besoins de ses clients qui évoluent sans cesse. À l'avenir, l'organisation sera plus efficace et davantage axée sur le service à la clientèle grâce à des processus rationnels, des options de service améliorées et une conception organisationnelle améliorée. Dans sa quête afin d'améliorer la prestation quotidienne des services, l'entreprise ne perdra pas de vue pour autant les améliorations à long terme qui rehausseront davantage son rendement et son expertise.



FAITS SAILLANTS *financiers*

DURANT L'EXERCICE 2007-2008, AGRICORP A VERSÉ ENVIRON 613 MILLIONS DE DOLLARS AUX AGRICULTEURS ONTARIENS, SOIT 68 MILLIONS DE DOLLARS DE PLUS QU'EN 2006-2007. VOICI LES PRINCIPAUX PROGRAMMES À PARTIR DESQUELS CES FONDS ONT ÉTÉ VERSÉS AUX PRODUCTEURS :

Programme PCSRA/Agri-stabilité

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) a fait l'objet d'une transition pour passer au programme Agri-stabilité à compter de l'année de programme 2007. Les paiements des programmes de 2006 et des années antérieures sont versés aux termes du programme PCSRA. À compter de 2007 et pour les années subséquentes, les paiements sont versés aux termes du programme Agri-stabilité. Durant l'exercice 2007-2008, plus de 12 000 participants au programme PCSRA/Agri-stabilité ont reçu des indemnités totalisant 235 millions de dollars. Se sont ajoutées aux paiements du programme PCSRA/Agri-stabilité des sommes supplémentaires accordées en vertu du Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario et du Paiement de rajustement de la prime d'assurance-production (PRPAP), qui couvrent les écarts entre le PCSRA/Agri-stabilité et l'Assurance-production.

Fonds d'assurance-production

En 2007, les producteurs dû faire face à des conditions climatiques exceptionnellement sèches presque partout en Ontario, ainsi qu'à des prix plus élevés pour les produits de base. Agricorp a versé des indemnités au montant de 107 millions de dollars, une hausse nette comparativement aux versements de 36 millions de dollars en 2006. Le solde du Fonds d'assurance-production s'élève à ce jour à 325 millions de dollars, légèrement à la hausse comparativement à 322 millions de dollars en 2006.

Programme de gestion des risques

Le PGR est un nouveau programme pilote triennal annoncé par la province en 2007 visant à aider les producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ontario. Ce programme pilote a versé 44,5 millions de dollars à près de 12 000 producteurs pour la campagne agricole 2007 à titre d'avance sur la portion de l'Ontario des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de programme 2007.



Programmes gouvernementaux ponctuels

Les programmes ponctuels servent à répondre rapidement aux nouvelles contraintes survenant dans certains secteurs agricoles spécifiques. En 2007, le gouvernement ontarien a annoncé d'autres programmes ponctuels offerts par Agricorp, pour un total de 195 millions de dollars en paiements. De plus, 20 millions de dollars en paiements ont été versés en vertu des deux programmes transitionnels annoncés l'année précédente : le Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES), financé par le gouvernement fédéral et le Paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES) financé par la province.

Programme d'autogestion du risque (PAGR)

Le PAGR est un programme de gestion des risques financé par la province offert aux horticulteurs ontariens qui ont participé au programme Agri-stabilité pour l'année de stabilisation 2007. Les fonds des producteurs sont déposés dans un compte PAGR et ces derniers bénéficient d'une contrepartie équivalente du gouvernement provincial. Les producteurs ayant des pertes dans les récoltes des 140 cultures horticoles couvertes par le régime peuvent retirer des fonds pour remplacer le revenu perdu. Durant l'exercice 2007-2008, les participants ont reçu 10,6 millions de dollars en vertu de ce programme.

Fonds d'administration générale

Agricorp facture actuellement à partir du Fonds d'administration générale la province d'Ontario et le gouvernement Canadien pour les coûts encourus pour la gestion de tous leurs programmes, et de ce fait, reçoit des fonds qui sont utilisés par la suite pour administrer ces programmes.

Notes

Les détails financiers ont été modifiés de manière à présenter les activités des divers programmes, comme le démontre la section d'information sectorielle de la note 14.



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD *des états financiers*

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non payées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement ses états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.



Randy Jackiw
Directeur général

Erich Beifuss
Directeur des finances



Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2008, l'état des résultats et soldes des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

Toronto (Ontario)
Le 30 mai 2008

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

ÉTATS *financiers*

Bilan

au 31 mars 2008 (milliers \$)

| | 2008 | 2007 |
|--|----------------|----------------|
| Actif | | |
| Encaisse | 4 576 | 13 752 |
| Comptes débiteurs (Note 5) | 421 384 | 530 897 |
| Investissement (Note 6) | 382 474 | 362 002 |
| Immobilisations (Note 7) | 3 796 | 4 540 |
| Fonds administrés (Note 8) | 531 | 397 |
| | 812 761 | 911 588 |
| Passif et soldes des fonds | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 49 341 | 38 218 |
| Primes et revenus non acquis (Note 11) | 31 437 | 17 507 |
| Provision pour indemnités non payées (Note 13) | 390 628 | 520 383 |
| Fonds administrés créditeurs (Note 8) | 531 | 397 |
| | 471 937 | 576 505 |
| Soldes des fonds (Note 14) | 340 824 | 335 083 |
| | 812 761 | 911 588 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

Barbara Miller
Présidente par intérim

Randy Jackiw
Président-directeur général

ÉTATS *financiers*

État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds

au 31 mars 2008 (milliers \$)

| | 2008 | 2007 |
|--|----------------|----------------|
| Revenus | | |
| Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (Note 10) | 34 423 | 29 605 |
| Primes et contributions des producteurs | 59 246 | 55 875 |
| Financement des programmes – Ontario et Canada (Note 4) | 413 989 | 583 452 |
| Ventes, conseils et autres services | 5 778 | 6 794 |
| Revenu de placement | 16 190 | 13 716 |
| TOTAL DES REVENUS | 529 626 | 689 442 |
| Charges | | |
| Indemnités | 468 292 | 564 214 |
| Réassurance (Note 12) | 16 217 | 13 306 |
| Charges d'administration | 37 544 | 34 570 |
| Amortissement | 2 689 | 2 021 |
| Créances irrécouvrables | 284 | 243 |
| TOTAL DES CHARGES | 525 026 | 614 354 |
| Excédent des revenus par rapport aux charges | 4 600 | 75 088 |
| Perte d'ouverture non réalisée en raison d'une modification de convention comptable (Note 3) | (2 549) | – |
| Variation de la juste valeur de l'actif classé comme étant disponible à la vente | 3 690 | – |
| Soldes des fonds, début de l'exercice (Note 14) | 335 083 | 259 995 |
| Soldes des fonds, fin de l'exercice (Note 14) | 340 824 | 335 083 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS *financiers*

État des flux de trésorerie

au 31 mars 2008 (milliers \$)

| | 2008 | 2007 |
|---|-----------------|-----------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités liées au fonctionnement | | |
| Excédent des revenus par rapport aux charges | 4 600 | 75 088 |
| Autres éléments : | | |
| Amortissement des immobilisations | 2 689 | 2 021 |
| Amortissement des obligations | 1 441 | 1 353 |
| Variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction | 23 | – |
| Variation nette des comptes débiteurs | 109 513 | (85 389) |
| Variation nette des comptes créditeurs et charges à payer | 11 123 | (15 955) |
| Variation nette des primes et revenus non acquis | 13 930 | (5 028) |
| Variation nette des indemnités non payées | (129 755) | (2 483) |
| Flux de trésorerie provenant du (affectés au) fonctionnement | 13 564 | (30 393) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | |
| Achats d'immobilisations | (1 945) | (3 573) |
| Diminution (augmentation) des placements | (20 795) | 45 000 |
| Flux de trésorerie provenant (affectés à) des activités d'investissement | (22 740) | 41 427 |
| Augmentation (diminution) nette de l'encaisse | (9 176) | 11 034 |
| Encaisse, début de l'exercice | 13 752 | 2 718 |
| Encaisse, fin de l'exercice | 4 576 | 13 752 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

au 31 mars 2008

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant que personne morale sans capital-actions. Elle a été établie à titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario à compter du 1^{er} janvier 1997. Son mandat est d'offrir des programmes de sécurité agricole et des services aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Les programmes de sécurité comprennent l'Assurance-production (AP), le programme Agri-stabilité [lequel poursuit le travail du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)] et le Programme ontarien de gestion des risques (PGR), en plus de nombreux autres programmes offrant diverses formes d'aide aux agriculteurs.

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Elle assure aux producteurs une protection contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant toutes les cultures principales produites en Ontario.

Le programme Agri-stabilité a été constitué dans le cadre de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario à titre de continuation du PCSRA. Agri-stabilité est en vigueur pour 2007 et les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection contre les baisses des marges agricoles.

Le PGR a été créé en 2007 en vertu d'un accord entre le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et AgriCorp pour offrir aux producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ontario un soutien relatif au prix de produits de base précis. Ce programme est en vigueur pour les années de récolte 2007, 2008 et 2009.

Depuis janvier 2001, la société est aussi responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA) aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, les principales obligations de la société consistent à gérer l'inscription des entreprises agricoles, à percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

(A) Méthode de comptabilité

Les états financiers d'AgriCorp ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, d'exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables résumées ci-dessous.

La société a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(B) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée utile estimative des immobilisations mentionnées ci-dessous.

| | |
|-------------------------|-------|
| Mobilier et agencements | 4 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Logiciels | 2 ans |
| Améliorations locatives | 5 ans |

(C) Régime de retraite

AgriCorp finance un régime de retraite agréé à prestations déterminées contributif pour tous les employés à temps plein. La société contribue au régime selon les cotisations de l'employé et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement des placements, l'indexation des salaires et l'âge de retraite prévus des employés. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements sont amortis linéairement sur la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés. L'évaluation actuarielle la plus récente est datée au 1^{er} janvier 2006. On prévoit que la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 1^{er} janvier 2009.

NOTES AFFÉRENTES AUX *états financiers*

(D) Instruments financiers

Depuis le 1^{er} avril 2007, Agricorp classe les placements de fonds liquides et à court terme dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur, dont les variations sont déclarées dans les bénéfices.

Les investissements à long terme dans les obligations et les débetures sont classés soit disponibles à la vente soit détenus à des fins de transaction et leur juste valeur est déterminée selon les cours du marché. Les obligations et les débetures détenues à des fins de transaction sont comptabilisées à leur juste valeur : les gains et les pertes réalisés sur la vente ainsi que les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus de placement nets dans l'état des résultats de fonctionnement. Les obligations et les débetures disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur et les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés comptabilisés à l'actif net. Les gains et les pertes réalisés sur la vente sont reclassés depuis l'actif net pour être comptabilisés au titre des revenus de placement nets dans l'état des résultats de fonctionnement.

Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont évalués au coût après amortissement.

Les comptes créditeurs, les charges à payer et la provision pour indemnités non payées sont classés à titre d'autres passifs financiers, lesquels sont évalués au coût après amortissement.

Agricorp a choisi d'utiliser une comptabilité fondée sur la date de transaction pour les ventes et les achats réguliers d'actifs financiers.

(E) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées a trait à certaines demandes d'indemnité qui n'étaient toujours pas réglées à la date du bilan. Elle est calculée à partir des montants des règlements après la date du bilan ou des meilleures estimations de la direction à l'égard des sommes à verser pour une année de programme. Les versements réels des indemnités pourraient différer des estimations de la direction.

(F) Comptabilisation des produits

Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

(G) Utilisation des estimations

Afin que les états financiers soient conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction emploie des estimations et des hypothèses qui influenceront sur le montant déclaré d'actif et de passif et la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date du bilan ainsi que les montants des revenus, des charges ainsi que les soldes des fonds déclarés pendant la période visée. Les résultats réels pourraient différer de telles estimations.

(H) Modifications futures de convention comptable et informations à fournir

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié de nouveaux chapitres du Manuel qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2008 pour Agricorp :

Chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA,
« Instruments financiers – informations à fournir »

Chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA,
« Instruments financiers – présentation »

Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA modifie les exigences en matière d'informations à fournir du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », notamment les informations à fournir requises afin d'évaluer l'importance des instruments financiers pour la situation et le rendement financiers d'Agricorp ainsi que la portée du risque lié aux instruments financiers auquel Agricorp est exposé et la manière dont Agricorp gère ces risques. Le chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA reprend telles quelles les exigences en matière de présentation du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA. Agricorp évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes.

3. Modification d'une convention comptable

Le 1^{er} avril 2007, Agricorp a adopté le chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, et le chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation, du Manuel de l'ICCA. Conformément à l'exigence, ces normes ont été adoptées de façon rétroactive sans retraitement des périodes antérieures. L'adoption de ces normes a entraîné la comptabilisation de certains rajustements de transition aux soldes d'ouverture des fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

En vertu des nouvelles normes, tous les instruments financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur dans le bilan. Par la suite, ils sont réévalués au coût après amortissement ou à leur juste valeur en fonction de la catégorie sous laquelle se retrouve l'instrument financier. Les actifs financiers sont classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : « détenus à des fins de transaction », « détenus jusqu'à échéance », « disponibles à la vente » ou « prêts et créances ». Les passifs financiers sont classés comme « détenus à des fins de transaction » ou « autres passifs ». Les actifs et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les variations de la juste valeur sont consignées dans l'état des résultats de fonctionnement et les soldes des fonds. Les actifs financiers classés sous les catégories de titres détenus jusqu'à échéance ou des prêts et créances ainsi que les passifs financiers classés comme autres passifs sont évalués subséquemment au coût après amortissement en appliquant la méthode de l'intérêt réel.

Tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, sont évalués à leur juste valeur dans le bilan, sauf les prêts et créances, les actifs financiers détenus jusqu'à échéance et les autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement. Toute évaluation ou variation subséquente de la juste valeur repose sur la classification initiale comme suit : l'actif financier détenu à des fins de transaction est évalué à sa juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont portées au débit des soldes des fonds jusqu'à ce que l'instrument financier soit sorti du bilan ou ait subi une dépréciation au moment de comptabiliser les montants dans les résultats.

En vertu de l'adoption de ces nouvelles normes, le 1^{er} avril 2007, Agricorp a classé les placements de fonds liquides et à court terme dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les investissements à long terme appuyant l'AP ont été désignés comme titres disponibles à la vente et tous les autres investissements ont été désignés comme des titres détenus à des fins de transaction. Ces derniers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon les cours acheteurs du marché.

Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont évalués au coût après amortissement. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont classés à titre d'autres passifs financiers, lesquels sont évalués au coût après amortissement.

Les changements aux conventions comptables ont entraîné un rajustement de 2,5 millions de dollars des soldes des fonds d'ouverture à compter du 1^{er} avril 2007 à la suite d'une diminution de la valeur comptable précédente des investissements à leur juste valeur de 244,4 millions de dollars.

4. Ententes de partage des coûts entre le Canada et l'Ontario

(A) Assurance-production (AP)

L'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003 et a été prolongé jusqu'au 31 mars 2009. Selon les conditions de l'accord, les producteurs paient 40 % du coût des primes d'assurance. La portion restante est payée par les gouvernements fédéral et de l'Ontario à raison de 60 % et de 40 % respectivement.

(B) Agri-stabilité

Dans le cadre de l'Agri-stabilité et du PCSRA, les participants doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 %. Le programme Agri-investissement, administré par le gouvernement fédéral, vient en aide aux agriculteurs lors de baisses de marge inférieures à 15 %. Les gouvernements fédéral et provincial se partagent les coûts du programme à raison de 60 % et de 40 % respectivement.

NOTES AFFÉRENTES AUX *états financiers*

(C) Programme ontarien de gestion des risques (PGR)

Le PGR est entré en vigueur le 16 août 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Ce programme offre aux producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ontario un soutien relatif aux prix de produits de base précis en fonction des coûts de production des années de récolte 2007, 2008 et 2009. Ce programme est entièrement financé par l'Ontario et est un préalable au programme Agri-stabilité de l'Ontario.

(D) Programme ontarien de soutien au titre des coûts (POSTC)

Le POSTC est entré en vigueur le 7 juin 2007 et prend fin le 31 mars 2009. Ce programme offre aux producteurs un paiement en reconnaissance de l'augmentation des coûts de production agricole de 2000 à 2004. Le paiement du gouvernement de l'Ontario représente 66,67 % du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production. Le financement de l'Ontario à ce programme se limite à 55 millions de dollars.

(E) Programme d'autogestion du risque (PAGR)

Le PAGR a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. En vertu de l'accord, un producteur dépose dans le compte du programme un pourcentage de ses ventes nettes admissibles et une somme correspondante est également versée au compte par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial. Les demandes d'indemnités des participants sont réglées à même le compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte. Les gouvernements fédéral et provincial ont convenu d'acquitter à parts égales le coût du programme pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme. Pour les années de programme après 2005, le coût du programme est financé par l'Ontario.

(F) Paiement ontarien aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs (POHEBP)

Le POHEBP est entré en vigueur le 13 décembre 2007 et prend fin le 31 mars 2009. Selon les conditions de l'accord, les producteurs ont droit à ce paiement ponctuel s'ils ont reçu un paiement en vertu du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production (PTCP) ou du Programme ontarien de soutien au titre des coûts (POSTC) et si au moins la moitié de leurs ventes totales admissibles étaient constituées de denrées particulières (élevage bovin ou porcin ou

horticulture). Ce paiement est calculé selon une formule précise. Ce programme est financé par l'Ontario jusqu'à un montant maximal de 140 millions de dollars.

(G) Programme ontarien de subvention aux producteurs de céréales et d'oléagineux (POSPCO)

Le POSPCO est entré en vigueur le 21 février 2006 et a pris fin le 31 mars 2007. Selon les conditions de l'accord, le programme verse un maximum de 80 millions de dollars, soit le coût du programme, afin de compenser les pertes des producteurs de céréales et de graines oléagineuses admissibles relativement à leurs récoltes de 2005.

(H) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (PSAG)

Le PSAG Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et qui ont reçu un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA. Le financement conjoint du programme par le Canada et l'Ontario n'excédera pas 88 millions de dollars.

(I) Programme d'éradication du virus de la sharka

Le Programme d'éradication du virus de la sharka a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres à atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque ordre de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

(J) Programme d'assurance du revenu du marché (PARM)

Le PARM a été créé aux termes de l'entente provisoire du Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces. Ses activités ont commencé le 1^{er} avril 1991. Le programme visait à protéger les agriculteurs contre la baisse de leur revenu résultant des faibles cours du marché de certaines cultures précises. En février 2005, le gouvernement de l'Ontario a augmenté la portée du Programme d'assurance du revenu du marché, en y ajoutant les années de récolte 2003 et 2004, et a annoncé que le programme prendrait fin lorsque toutes les réclamations auront été réglées.

(K) Paiement ontarien relatif aux cultures horticoles comestibles (POCHC)

L'entente dans le cadre du POCHC est entrée en vigueur le 21 février 2006 et a pris fin le 31 mars 2007. Selon les conditions de cette entente, l'Ontario a versé un montant maximum de 35 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de produits horticoles comestibles relativement à leurs récoltes de 2005.

(L) Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES)

L'ITES est entrée en vigueur le 18 mai 2006 et a été prolongée jusqu'au 31 mars 2009. Le gouvernement fédéral paiera 100 % des coûts du programme dont 98 millions de dollars sont prévus pour les producteurs de l'Ontario.

(M) Programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES)

Le POES est entré en vigueur le 14 septembre 2006 et a été prolongé jusqu'au 31 mars 2009. Le coût total du programme est évalué à 66 millions de dollars pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme.

(N) Programme d'aide à la réorientation des producteurs de raisin à jus de l'Ontario (PARPRJO)

Le PARPRJO est entré en vigueur le 15 juin 2007 et prend fin le 31 mai 2008. Selon les conditions de l'entente, les producteurs de raisin à jus sont admissibles à une compensation, en fonction d'un montant maximal par acre, pour le retrait des pieds de vigne de raisins à jus et des systèmes de soutien. Ce programme est financé par l'Ontario et son coût est évalué à 2,7 millions de dollars.

5. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et ontarien pour les paiements de programme, ainsi que de montants dus par les producteurs. La provision pour créances irrécouvrables est liée principalement aux montants jugés irrécouvrables dus par les producteurs à la suite de versements excédentaires et de recalculs des prestations dues au producteur.

| (milliers \$) | 2008 | 2007 |
|---|----------------|----------------|
| Financement gouvernemental – Canada | 229 285 | 309 691 |
| Financement gouvernemental – Ontario | 167 525 | 196 868 |
| Comptes débiteurs des producteurs | 29 218 | 24 054 |
| Créances clients | 3 958 | 2 592 |
| Sommes dues par le ministre des Finances (Note 9) | 298 | 382 |
| Intérêts courus | 28 | 205 |
| Provision pour créances irrécouvrables | (8 928) | (2 895) |
| | 421 384 | 530 897 |

6. Investissements

Les lois limitent les placements de la société à des effets très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances. En raison de la modification de la convention comptable évoquée à la note 3, le gain non réalisé net sur les placements disponibles à la vente de 1,141 million de dollars dans le programme de l'AP est constitué des éléments suivants :

| | (milliers \$) |
|---|---------------|
| Perte d'ouverture non réalisée en raison d'une modification de convention comptable | (2 549) |
| Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant disponibles à la vente | 3 690 |
| Gain non réalisé sur les placements classés comme disponibles à la vente | 1 141 |

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

(A) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

| (milliers \$) | 2008 | | 2007 | |
|--|----------------------------------|------------------|----------------|--|
| | Valeur comptable et juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur | |
| Court terme | 97 895 | 115 073 | 114 886 | |
| Long terme | | | | |
| Gouvernement du Canada | 27 383 | 43 324 | 43 199 | |
| Province d'Ontario | 103 104 | 79 472 | 78 296 | |
| Autres gouvernements provinciaux | 59 300 | 48 317 | 47 409 | |
| Services publics provinciaux | 18 092 | 32 271 | 32 858 | |
| Institutions financières | 76 700 | 43 545 | 42 618 | |
| Total des placements à long terme | 284 579 | 246 929 | 244 380 | |
| Total des placements | 382 474 | 362 002 | 359 266 | |

(B) Risque de placement

Les taux d'intérêt nominaux du portefeuille d'obligations à long terme varient de 3,55 % à 6,20 %, pour un rendement moyen pondéré de 4,20 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à leur échéance, des gains ou des pertes pourraient être réalisés si les demandes réelles d'indemnités de l'AP différaient considérablement des prévisions et qu'une liquidation rapide des placements à long terme était nécessaire pour honorer les obligations.

(C) Échéances du portefeuille de placements

| (milliers \$) | 2008 | 2007 |
|---------------|----------------|----------------|
| Moins de 1 an | 97 895 | 115 073 |
| 1 à 3 ans | 103 735 | 82 482 |
| 3 à 5 ans | 107 048 | 75 700 |
| Plus de 5 ans | 73 796 | 88 747 |
| Total | 382 474 | 362 002 |

7. Immobilisations

| (milliers \$) | Au 31 mars 2008 | | | 2007 |
|-------------------------|-----------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Matériel informatique | 5 671 | (4 793) | 878 | 831 |
| Logiciels | 5 992 | (4 809) | 1 183 | 2 259 |
| Améliorations locatives | 1 855 | (789) | 1 066 | 978 |
| Mobilier et agencements | 1 182 | (513) | 669 | 472 |
| | 14 700 | (10 904) | 3 796 | 4 540 |

8. Fonds administrés

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie pour les programmes agricoles aux termes de divers accords conclus avec le MAAARO. Les fonds requis pour assurer les paiements en vertu de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada. Les paiements et frais afférents ne sont pas inscrits dans les présents états financiers.

| (milliers \$) | 2008 | 2007 |
|---|------------|------------|
| Fonds administrés | | |
| Encaisse | 531 | 397 |
| Fonds administrés créditeurs | | |
| Paiement agricole ontarien anticipé | 436 | 119 |
| Programme d'inscription des entreprises agricoles (Ontario) | 69 | 258 |
| Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe | 19 | 12 |
| Autres | 7 | 8 |
| | 531 | 397 |

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

9. Sommes dues par le ministre des Finances

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor du gouvernement de l'Ontario pour recevoir les contributions des gouvernements du Canada et de l'Ontario au titre du Programme d'assurance du revenu du marché. Les intérêts sont versés chaque trimestre selon la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte, d'après le taux moyen des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le programme et la société ne peut l'utiliser pour ses activités générales de fonctionnement, de financement et d'investissement. Voir la Note 5.

10. Fonds de fonctionnement - Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'AP, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Le coût de l'administration du PAGR et du PEVS (perte d'actif et aide financière) est financé par le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l'Ontario, selon l'année du programme. Le coût de l'administration des programmes PGR, POSTC, POHEBP, POSPCO, PARM, POCHC, POES et PARPRJO est assumé par le gouvernement de l'Ontario. Le coût de l'administration du PEVS (échantillonnage) et de l'ITES est financé par le gouvernement fédéral.

11. Primes et revenus non acquis

Les primes non acquises sont les primes (25,3 millions de dollars) payées en avance à l'AP pour les cultures qui ne sont pas encore récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date du bilan, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus non acquis comprennent les fonds de fonctionnement liés principalement à la valeur non amortie des immobilisations (3,8 millions de dollars) ainsi que les frais administratifs payés par les gouvernements de l'Ontario et du Canada qui doivent être recouverts auprès des participants au programme Agri-stabilité (2,4 millions de dollars), lorsque les paiements futurs auront été versés au programme.

12. Convention de réassurance

La société gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies d'assurance couvrent les pertes de l'AP selon les seuils négociés.

13. Indemnités

Les résultats de fonctionnement pour l'exercice comprennent des surprovisions et des sous-provisions pour indemnités non payées liées aux années précédentes :

| (milliers \$) | 2008 | 2007 |
|--------------------|----------------------|----------------------|
| Fonds ou programme | Sur-(sous) provision | Sur-(sous) provision |
| AP | 396 | 1 820 |
| Agri-stabilité | 63 800 | 61 000 |
| POSPCO | – | 2 994 |
| PAGR | (10 000) | 2 037 |
| ITES | 46 000 | – |
| POES | 30 700 | – |
| PSAG | 3 243 | – |

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

14. Information sectorielle (2008) (milliers \$)

| Bilan | Fonds d'administration générale | AP | Agri-stabilité (PCSRA) | PGR | POSTC | PAGR | POHEBP | Autres | Total 2008 |
|--|---------------------------------|----------------|------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Encaisse | 796 | 92 | 2 507 | 8 | 351 | 162 | 277 | 383 | 4 576 |
| Comptes débiteurs | 9 434 | 6 805 | 350 876 | 6 876 | 1 360 | 10 843 | 10 000 | 25 190 | 421 384 |
| Placements | 2 996 | 349 311 | 14 991 | 2 898 | 1 997 | 2 297 | 999 | 6 985 | 382 474 |
| Immobilisations | 3 796 | - | - | - | - | - | - | - | 3 796 |
| Fonds administrés | 531 | - | - | - | - | - | - | - | 531 |
| Total de l'actif | 17 553 | 356 208 | 368 374 | 9 782 | 3 708 | 13 302 | 11 276 | 32 558 | 812 761 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 5 410 | - | 26 946 | 436 | 633 | 324 | 913 | 14 679 | 49 341 |
| Primes et revenus non acquis | 3 796 | 25 263 | 2 378 | - | - | - | - | - | 31 437 |
| Provision pour indemnités non payées | - | 5 762 | 331 140 | 9 346 | 3 075 | 12 978 | 10 363 | 17 964 | 390 628 |
| Fonds administrés créditeurs | 531 | - | - | - | - | - | - | - | 531 |
| Total du passif | 9 737 | 31 025 | 360 464 | 9 782 | 3 708 | 13 302 | 11 276 | 32 643 | 471 937 |
| Soldes des fonds | 7 816 | 325 183 | 7 910 | - | - | - | - | (85) | 340 824 |
| Total du passif et soldes des fonds | 17 553 | 356 208 | 368 374 | 9 782 | 3 708 | 13 302 | 11 276 | 32 558 | 812 761 |

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

14. Information sectorielle (2008) – Autres – (milliers \$)

| Bilan | POSPCO | PSAG | PEVS | PARPRJO | PARM | POCHC | ITES | POES | Total, autres |
|--|-----------|--------------|--------------|------------|-------------|-----------|---------------|--------------|---------------|
| Encaisse | 18 | 103 | 168 | - | - | 44 | 23 | 27 | 383 |
| Comptes débiteurs | 15 | 378 | 4 509 | 199 | 341 | 53 | 1 158 | 8 107 | 25 190 |
| Placements | - | 3 490 | - | - | - | - | 1 997 | 1 498 | 6 985 |
| Immobilisations | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Fonds administrés | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total de l'actif | 33 | 3 971 | 4 677 | 199 | 341 | 97 | 13 608 | 9 632 | 32 558 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 33 | 3 289 | 299 | - | 198 | 97 | 6 101 | 4 662 | 14 679 |
| Primes et revenus non acquis | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Provision pour indemnités non payées | - | 682 | 4 378 | 199 | 228 | - | 7 507 | 4 970 | 17 964 |
| Fonds administrés créditeurs | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total du passif | 33 | 3 971 | 4 677 | 199 | 426 | 97 | 13 608 | 9 632 | 32 643 |
| Soldes des fonds | - | - | - | - | (85) | - | - | - | (85) |
| Total du passif et soldes des fonds | 33 | 3 971 | 4 677 | 199 | 341 | 97 | 13 608 | 9 632 | 32 558 |

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

14. Information sectorielle (2007) (milliers \$)

| Bilan | Fonds d'administration générale | AP | Agri-stabilité (PCsRA) | PGR | POSTC | PAGR | POHEBP | Autres | Total 2007 |
|--|---------------------------------------|----------------|---------------------------|-----|-------|---------------|--------|----------------|----------------|
| Encaisse | 330 | 1 317 | 10 925 | - | - | 178 | - | 1 002 | 13 752 |
| Comptes débiteurs | 9 938 | 4 068 | 410 711 | - | - | 10 516 | - | 95 664 | 530 897 |
| Placements | 2 991 | 328 818 | - | - | - | 2 492 | - | 27 701 | 362 002 |
| Immobilisations | 4 540 | - | - | - | - | - | - | - | 4 540 |
| Fonds administrés | 397 | - | - | - | - | - | - | - | 397 |
| Total de l'actif | 18 196 | 334 203 | 421 636 | - | - | 13 186 | - | 124 367 | 911 588 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 5 434 | - | 23 996 | - | - | 833 | - | 7 955 | 38 218 |
| Primes et revenus non acquis | 4 540 | 10 878 | 2 089 | - | - | - | - | - | 17 507 |
| Provision pour indemnités non payées | - | 1 517 | 390 001 | - | - | 12 353 | - | 116 512 | 520 383 |
| Fonds administrés créditeurs | 397 | - | - | - | - | - | - | - | 397 |
| Total du passif | 10 371 | 12 395 | 416 086 | - | - | 13 186 | - | 124 467 | 576 505 |
| Soldes des fonds | 7 825 | 321 808 | 5 550 | - | - | - | - | (100) | 335 083 |
| Total du passif et soldes des fonds | 18 196 | 334 203 | 421 636 | - | - | 13 186 | - | 124 367 | 911 588 |

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

14. Information sectorielle (2007)

– Autres –

(milliers \$)

| Bilan | POSPCO | PSAG | PEVS | PARPRJO | PARMI | POCHC | ITES | POES | Total, autres |
|--|-----------|---------------|--------------|----------|--------------|------------|---------------|---------------|----------------|
| Encaisse | 18 | 463 | - | - | - | 8 | (213) | 726 | 1 002 |
| Comptes débiteurs | - | 14 295 | 1 865 | - | 424 | 202 | 46 884 | 31 994 | 95 664 |
| Placements | - | 5 856 | - | - | - | - | 13 901 | 7 944 | 27 701 |
| Immobilisations | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Fonds administrés | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total de l'actif | 18 | 20 614 | 1 865 | - | 424 | 210 | 60 572 | 40 664 | 124 367 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 18 | 3 616 | 481 | - | 169 | 210 | 2 259 | 1 202 | 7 955 |
| Primes et revenus non acquis | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Provision pour indemnités non payées | - | 16 998 | 1 384 | - | 355 | - | 58 313 | 39 462 | 116 512 |
| Fonds administrés créditeurs | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total du passif | 18 | 20 614 | 1 865 | - | 524 | 210 | 60 572 | 40 664 | 124 467 |
| Soldes des fonds | - | - | - | - | (100) | - | - | - | (100) |
| Total du passif et soldes des fonds | 18 | 20 614 | 1 865 | - | 424 | 210 | 60 572 | 40 664 | 124 367 |

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

14. Information sectorielle (2008)

(milliers \$)

| État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds | Fonds d'administration générale | AP | Agri-stabilité (PCSRA) | PGR | POSTC | PAGR | POHEBP | Autres | Total 2008 |
|--|---------------------------------|----------------|------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|-----------------|----------------|
| Revenus | | | | | | | | | |
| Fonds de fonctionnement | 34 423 | - | - | - | - | - | - | - | 34 423 |
| Primes et contributions des producteurs | - | 45 021 | 8 945 | - | - | 5 280 | - | - | 59 246 |
| Financement des programmes | - | 68 909 | 159 380 | 55 800 | 51 798 | 5 280 | 140 000 | (67 178) | 413 989 |
| Ventes, conseils et autres services | 5 778 | - | - | - | - | - | - | - | 5 778 |
| Revenu de placement | 23 | 16 155 | - | - | - | - | - | 12 | 16 190 |
| Total des revenus | 40 224 | 130 085 | 168 325 | 55 800 | 51 798 | 10 560 | 140 000 | (67 166) | 529 626 |
| Charges | | | | | | | | | |
| Indemnités | - | 111 604 | 165 708 | 55 800 | 51 798 | 10 560 | 140 000 | (67 178) | 468 292 |
| Réassurance | - | 16 217 | - | - | - | - | - | - | 16 217 |
| Administration | 37 544 | - | - | - | - | - | - | - | 37 544 |
| Amortissement des immobilisations | 2 689 | - | - | - | - | - | - | - | 2 689 |
| Créances irrécouvrables | - | 30 | 257 | - | - | - | - | (3) | 284 |
| Total des charges | 40 233 | 127 851 | 165 965 | 55 800 | 51 798 | 10 560 | 140 000 | (67 181) | 525 026 |
| Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges | (9) | 2 234 | 2 360 | - | - | - | - | 15 | 4 600 |
| Perte d'ouverture non réalisée en raison d'une modification de convention comptable | - | (2 549) | - | - | - | - | - | - | (2 549) |
| Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant disponibles à la vente | - | 3 690 | - | - | - | - | - | - | 3 690 |
| Soldes des fonds, début de l'exercice | 7 825 | 321 808 | 5 550 | - | - | - | - | (100) | 335 083 |
| Soldes des fonds, fin de l'exercice | 7 816 | 325 183 | 7 910 | - | - | - | - | (85) | 340 824 |

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

14. Information sectorielle (2008) – Autres – (milliers \$)

| État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds | POSPCO | PSAG | PEVS | PARPRUO | PARMI | POCHC | ITES | POES | Total, autres |
|--|----------|----------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Revenus | | | | | | | | | |
| Fonds de fonctionnement | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Primes et contributions des producteurs | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Financement des programmes | 5 | (1 853) | 5 594 | 2 707 | - | (40) | (44 136) | (29 455) | (67 178) |
| Ventes, conseils et autres services | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Revenu de placement | - | - | - | - | 12 | - | - | - | 12 |
| Total des revenus | 5 | (1 853) | 5 594 | 2 707 | 12 | (40) | (44 136) | (29 455) | (67 166) |
| Charges | | | | | | | | | |
| Indemnités | 5 | (1 853) | 5 594 | 2 707 | - | (40) | (44 136) | (29 455) | (67 178) |
| Réassurance | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Administration | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Amortissement des immobilisations | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Créances irrécouvrables | - | - | - | - | (3) | - | - | - | (3) |
| Total des charges | 5 | (1 853) | 5 594 | 2 707 | (3) | (40) | (44 136) | (29 455) | (67 181) |
| Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges | - | - | - | - | 15 | - | - | - | 15 |
| Perte d'ouverture non réalisée en raison d'une modification de convention comptable | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant disponibles à la vente | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Soldes des fonds, début de l'exercice | - | - | - | - | (100) | - | - | - | (100) |
| Soldes des fonds, fin de l'exercice | - | - | - | - | (85) | - | - | - | (85) |

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

14. Information sectorielle (2007) (milliers \$)

| État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds | Fonds d'administration générale | AP | Agri-stabilité (PCSRA) | PGR | POSTC | PAGR | POHEBP | Autres | Total 2007 |
|--|---------------------------------------|----------------|---------------------------|----------|----------|--------------|----------|----------------|----------------|
| Revenus | | | | | | | | | |
| Fonds de fonctionnement | 29 605 | - | - | - | - | - | - | - | 29 605 |
| Primes et contributions des producteurs | - | 41 194 | 10 686 | - | - | 3 995 | - | - | 55 875 |
| Financement des programmes | - | 63 064 | 277 145 | - | - | 3 995 | - | 239 248 | 583 452 |
| Ventes, conseils et autres services | 6 794 | - | - | - | - | - | - | - | 6 794 |
| Revenu de placement | 407 | 13 293 | - | - | - | - | - | 16 | 13 716 |
| Total des revenus | 36 806 | 117 551 | 287 831 | - | - | 7 990 | - | 239 264 | 689 442 |
| Charges | | | | | | | | | |
| Indemnités | - | 33 673 | 283 177 | - | - | 7 990 | - | 239 374 | 564 214 |
| Réassurance | - | 13 306 | - | - | - | - | - | - | 13 306 |
| Administration | 34 570 | - | - | - | - | - | - | - | 34 570 |
| Amortissement des immobilisations | 2 021 | - | - | - | - | - | - | - | 2 021 |
| Créances irrécouvrables | - | 244 | - | - | - | - | - | (1) | 243 |
| Total des charges | 36 591 | 47 223 | 283 177 | - | - | 7 990 | - | 239 373 | 614 354 |
| Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges | 215 | 70 328 | 4 654 | - | - | - | - | (109) | 75 088 |
| Soldes des fonds, début de l'exercice | 7 610 | 251 480 | 896 | - | - | - | - | 9 | 259 995 |
| Soldes des fonds, fin de l'exercice | 7 825 | 321 808 | 5 550 | - | - | - | - | (100) | 335 083 |

NOTES AFFÉRENTES AUX états financiers

14. Information sectorielle (2007) – Autres – (milliers \$)

| État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds | POSPCO | PSAG | PEVS | PARPRJO | PARMI | POCHC | ITES | POES | Total, autres programmes |
|--|----------------|--------------|------------|----------|--------------|--------------|----------------|---------------|--------------------------|
| Revenus | | | | | | | | | |
| Fonds de fonctionnement | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Primes et contributions des producteurs | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Financement des programmes | (2 994) | 1 700 | 934 | - | (126) | (122) | 144 000 | 95 856 | 239 248 |
| Ventes, conseils et autres services | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Revenu de placement | - | - | - | - | 16 | - | - | - | 16 |
| Total des revenus | (2 994) | 1 700 | 934 | - | (110) | (122) | 144 000 | 95 856 | 239 264 |
| Charges | | | | | | | | | |
| Indemnités | (2 994) | 1 700 | 934 | - | - | (122) | 144 000 | 95 856 | 239 374 |
| Réassurance | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Administration | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Amortissement des immobilisations | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Créances irrécouvrables | - | - | - | - | (1) | - | - | - | (1) |
| Total des charges | (2 994) | 1 700 | 934 | - | (1) | (122) | 144 000 | 95 856 | 239 373 |
| Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges | - | - | - | - | (109) | - | - | - | (109) |
| Soldes des fonds, début de l'exercice | - | - | - | - | 9 | - | - | - | 9 |
| Soldes des fonds, fin de l'exercice | - | - | - | - | (100) | - | - | - | (100) |

NOTES AFFÉRENTES AUX *états financiers*

15. Régime de retraite

La société a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Les changements du régime de retraite à prestations déterminées d'AgriCorp au cours de l'exercice sont les suivants :

| (milliers \$) | 2008 | 2007 |
|--|---------------|---------------|
| Obligation au titre des prestations de retraite constituées | | |
| Solde au début de l'exercice | 10 565 | 8 152 |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 1 225 | 1 215 |
| Frais d'intérêt | 691 | 556 |
| Cotisations des employés | 947 | 844 |
| Prestations | (253) | (202) |
| Solde à la fin de l'exercice | 13 175 | 10 565 |
| Actif du régime | | |
| Juste valeur au début de l'exercice | 9 243 | 6 698 |
| Rendement réel (perte) de l'actif du régime | (788) | 883 |
| Cotisation patronale | 1 159 | 1 020 |
| Cotisations des employés | 947 | 844 |
| Prestations | (253) | (202) |
| Juste valeur à la fin de l'exercice | 10 308 | 9 243 |
| Situation de capitalisation | | |
| Excédent (déficit) du régime | (2 867) | (1 322) |
| (Gain) perte actuarielle non amortie | 2 547 | 1 065 |
| (Obligation) actif transitoire non amorti | (104) | (117) |
| (Obligation) actif au titre des prestations de retraite constituées | (424) | (374) |

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées est incluse dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

NOTES AFFÉRENTES AUX *états financiers*

15. Régime de retraite (suite)

Les hypothèses actuarielles notables adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations de retraite constituées de la société sont les suivantes :

| | 2008 | 2007 |
|---|-------|-------|
| Taux d'actualisation | 5,5 % | 5,5 % |
| Taux de rendement prévu à long terme de l'actif du régime | 7,0 % | 7,0 % |
| Taux de croissance des salaires | 4,0 % | 4,0 % |

Les charges nettes du régime de retraite sont les suivantes :

| (milliers \$) | 2008 | 2007 |
|--|--------------|--------------|
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 1 225 | 1 215 |
| Frais d'intérêt | 691 | 556 |
| Rendement attendu sur l'actif du régime | (700) | (527) |
| Amortissement de (l'obligation) l'actif transitoire | (13) | (13) |
| Amortissement d'une perte non constatée | 6 | 41 |
| Charge nette du régime de retraite | 1 209 | 1 272 |

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. L'actif du régime est investi dans trois fonds équilibrés.

NOTES AFFÉRENTES AUX *états financiers*

16. Engagements et éventualités

Engagements aux termes de contrats de location

AgriCorp loue ses locaux à bail. Les locations globales minimales pour les périodes non écoulées de ces baux sont les suivantes :

| (milliers \$) | |
|----------------------|--------------|
| 2009 | 1 431 |
| 2010 | 1 431 |
| 2011 | 1 431 |
| | 4 293 |

Éventualités

La société prévoit les indemnités prévues pour les différents programmes selon les années de récolte pour l'AP et le PGR et les années d'imposition pour Agri-stabilité et la plupart des autres programmes. L'information principale pour le traitement des réclamations au titre du programme Agri-stabilité 2007 (et d'autres programmes similaires) est fondée sur des renseignements qu'AgriCorp n'obtiendra pas avant le 30 juin 2008. Par conséquent, AgriCorp estime le montant prévu à payer pour l'année selon des données statistiques, des informations sur l'exercice précédent et des prix de production agricole. Le montant réel à payer pour ces indemnités pourrait varier considérablement du montant inscrit dans les états financiers. Voir la Note 13.

17. Opérations entre apparentés

La société a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. La société a versé 577 000 \$ pour les services administratifs, juridiques et de vérification. En outre, la société a versé 2 113 000 \$ au cours de l'exercice à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

NOTES AFFÉRENTES AUX *états financiers*

18. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 22 421 \$ pendant l'exercice terminé le 31 mars 2008 (26 460 \$ en 2007).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2007, les montants payés à ces employés sont les suivants :

| Nom | Poste | Rémunération | Avantages imposables |
|--------------------|---|--------------|-------------------------|
| Beifuss, Erich | Directeur des finances | 132 305 | 513 |
| Brown, Greg | Directeur de la gestion des risques | 112 237 | 10 386 |
| Gallagher, Jocelyn | Directrice principale des ressources humaines et du développement organisationnel | 122 377 | 459 |
| Ip, Stephen | Directeur de la technologie de l'information | 110 744 | 6 433 |
| Jackiw, Randy | Président-directeur général | 165 893 | 1 260 |
| McMorris, Mike | Directeur principal de la transformation des activités | 112 316 | 442 |
| Vlcek, Michael | Directeur principal du développement des programmes | 109 703 | 433 |
| Wong, Roxana | Gestionnaire de projet principale | 103 210 | 391 |

19. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation des états financiers de l'exercice à l'étude.



An agency of the Government of Ontario
Un organisme du gouvernement de l'Ontario

1, chemin Stone Ouest
C.P. 3660, Succ. Centrale
Guelph, ON N1H 8M4

Téléphone : 1 888 247-4999
Télécopieur : 1 519 826-4119
www.agricorp.com

Pour demander d'autres copies sur cédérom du rapport annuel 2006-2007 d'Agricorp ou pour être ajouté à notre liste d'envoi, veuillez écrire à contact@agricorp.com ou téléphoner au 1 888 247-4999, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h.

English version available

ISSN 1911-3447 Rapport annuel (CD-ROM. Bilingue)
ISSN 1715-7587 Annual report (Online)
ISSN 1715-7595 Rapport annuel (En ligne)